



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.



FICHES PRODUITS

Techniques bancaires et Communication Orale

2013

FRANCE

FICHES PRODUITS

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement Professionnel
Réseau SCEREN

CONDITIONS DE BANQUE (EXTRAIT)

PARTICULIERS ^(*)			PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES ^(*)		
Opération	Tarif TTC	Opération	Tarif TTC	Opération	Tarif HT
Opérations sur compte		Incidents sur compte (suite)		Frais de tenue de compte professionnel	24,00 € /trim.
Ouverture d'un compte	Gratuit	Opposition sur carte - pour perte ou vol	25,00 €	Assurance moyens de paiements professionnels	52,00 € /an
Dépôt et retrait d'espèces au guichet	Gratuit	- pour fonctionnement abusif	50,00 €	Coffre de nuit	88,00 € /an
Retrait d'espèce dans nos DAB/GAB	Gratuit	Frais de lettre d'injonction (par lettre)	20,00 €	Remise de chèque de voyage - en euro	Gratuit
Retrait d'espèce dans autres DAB/GAB	1,00 € /op.	Frais de rejet de chèque sans provision (par chèque)	20,00 €	- en devise	1,00 %
Remise de chèque	Gratuit	Frais sur chèque payé en infraction (par chèque)	20,00 €	minimum par remise	14,00 €
Envoi d'un chéquier (pli simple)	Gratuit	Certificat de non-paiement	15,00 €	Remise d'effets à l'encaissement - papier	3,50 € /effet
Envoi d'un chéquier (pli recommandé)	5,25 €	Lettre de relance pour compte débiteur	10,00 €	- magnétique	0,50 € /effet
Dates de valeur :		Avis de prélèvement sans provision	18,00 €	- télétransmission	0,45 € /effet
- versements et retraits d'espèces au guichet	J	Taux d'intérêts débiteur sur découvert non autorisé	15,00 %	Domiciliation d'effets	1,00 € /effet
- retrait d'espèces par carte	J	Minimum forfaitaire mensuel d'intérêts débiteurs sur découvert non autorisé		Ordre de virement multi bénéficiaire - papier	2,60 € /vir.
- paiement par chèque	J	- solde débiteur inférieur à 10 jours	6,00 € /mois	- magnétique	0,20 € /vir.
- remise de chèque tiré sur notre établissement	J + 1	- solde débiteur de 11 à 20 jours	9,00 € /mois	- télétransmission	0,15 € /vir.
- remise de chèque tiré sur un autre établissement	J + 1	- solde débiteur de 21 à 31 jours	12,00 € /mois	Commission de mouvement débit (trimestriel)	0,05 %
Virement compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Minimum de perception d'intérêts débiteurs	3,00 € /mois	Remise revenue impayée (chèque, effet...)	12,00 € /imp.
Virement extérieur - occasionnel	Gratuit	Saisie-attribution	70,00 €	Rejet d'effet ou avis de prélèvement impayé	20,00 € /rejet
- permanent	Gratuit	Avis à tiers-détenteur	70,00 €	Renseignements commerciaux (par renseignement)	22,00 €
Autorisation de prélèvement (par dossier)	Gratuit	Autres opérations		Remise à l'escompte » - par bordereau	35,00 €
Avis de prélèvement (par avis)	Gratuit	Chèque de banque	Gratuit	- par effet	12,00 €
Attestations diverses	9,90 €	Frais de photocopie - (recherche simple)	5,00 € /op.	Cession « Loi DAILLY » - par bordereau	80,00 €
Frais de clôture de compte	Gratuit	- (recherche complexe)	Devis	- par notification	12,00 €
Cartes bancaires		Frais de dossier de mise en recouvrement	30,00 €	- par modification	25,00 €
Carte PRATICA (Monéo)	12,00 € /an	Transfert de produit d'épargne (hors établissement)	65,00 € /op.	Frais de caution bancaire - établissement de l'acte	50,00 €
Carte UNIVERSA - internationale à débit immédiat	43,00 € /an	Location de coffre-fort de	45,00 €	- attestation	50,00 €
- internationale à débit différé	55,00 € /an	(selon taille du coffre et montant de la garantie) à	500,00 € /an	Information des cautions (caution reçue)	40,00 € /an
		Ouverture d'un dossier de succession de	60,00 €	Règlement par chèque au profit de l'étranger	35,00 €
Carte VIP	153,00 € /an	(selon montant total des avoirs) à	350,00 €	Virement à destination de l'étranger (transfert)	
Rédition du code confidentiel	7,00 € /op.	Comptes de titres		- en euro, vers la zone euro - papier	Gratuit
Suivi du compte		Frais de tenue de compte (frais de garde)		- télétransmission	Gratuit
Relevé de compte - mensuel	Gratuit	- par ligne de titres (sauf produits maison)	0,15 %	- autre virement - papier	24,00 €
- décadaire	2,00 € /mois	- minimum de perception par compte	25,00 € /an	- télétransmission	8,00 €
- journalier	8,00 € /mois	- plafond de perception par compte	450,00 € /an	Règlement par effet au profit de l'étranger	
Banque à domicile (hors coût de connexion)		Frais d'opérations de Bourse		- effet simple	30,00 €
- Banque par téléphone	0,50 € /mn.	- forfait par ordre exécuté +	5,00 €	- effet documentaire	45,00 €
- Banque par Internet	5,00 € /mois	- actions (sur montant brut de la transaction)	1,20 %	Caution, lettre de garantie internationale	
		- obligations (sur montant brut de la transaction)	1,00 %	commission d'engagement de caution +	124,00 € /acte
Incidents sur compte		- réduction de 50 % pour ordre passé par Internet		- établissement de l'acte	125,00 €
Autorisation de paiement donnée (compte débiteur)	7,50 € /op.	Opérations sur OPCVM externes	35,00 € /op.	- avenant	60,00 €
Opposition sur avis de prélèvement	12,00 € /op.	Opérations sur or métal (hors taxes sur métaux précieux)		- mise en jeu de la garantie	360,00 €
Opposition sur chèques - de 1 à 4 chèques	12,00 € /oppos.	- achat et vente en Bourse	1,80 %	Crédit documentaire (+ commission de risque)	
- 5 chèques et plus	36,00 € /oppos.	- minimum forfaitaire	18,00 €	- ouverture avec une utilisation	230,00 €
				- pour chaque utilisation supplémentaire	115,00 €

(*) Tarification fictive fournie à titre pédagogique

LES CARTES BANCAIRES

	Carte « UNIVERSA » ^(*)	Carte « VIP » ^(*)	Carte « PRATICA » ^(*)
Type de carte	Carte de paiement nationale ou internationale.	Carte bancaire de prestige.	Porte-monnaie électronique « Monéo »
Bénéficiaires	Tous clients.	Clients à revenus annuels > 60 000 €.	Tous clients
Précautions à la délivrance	Exclusions : - Incident de paiement non régularisé, - 3 incidents de paiement dans les 12 derniers mois, - Inscription au FCC ou FICP.	Exclusions : - Incident de paiement non régularisé, - 3 incidents de paiement dans les 12 derniers mois, - Inscription au FCC ou FICP.	Pas de précaution particulière, la carte étant pré-chargée avant utilisation
Opérations permises	<p>Carte internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retraits DAB/GAB : 500 €/période de 7 j. - DAB à l'étranger : 300 €/7 j. - Tous guichets : 300 €/7 j. (chéquier + carte). - Paiement chez commerçants "CB". - Voyage payé par carte : assurance décès de 50 000 € par famille, - Exemption de caution pour location de voiture. - Paiement chez les commerçants étrangers des réseaux VISA/MASTERCARD/AMERICAN EXPRESS. - Choix entre débit : <ul style="list-style-type: none"> - immédiat, - différé : opérations du mois débitées le 10 suivant. <p>Utilisation dans les GAB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultation de solde, - Édition de relevés de compte, - Virements de compte à compte, - Commande de chèquiers... 	<p>Mêmes opérations que carte UNIVERSA +</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retraits DAB/GAB France : 1 500 €/7 j. - Tous guichets : 800 €/7 j. (chéquier + carte), - Ligne de crédit de 8 000 €, - Voyage payé par carte : <ul style="list-style-type: none"> - assurance décès : 350 000 € par famille, - retard aérien : 300 € par retard, - vol/perde de bagages : 1 000 € par bagage, - annulation voyage : 5 000 €. - Priorité à la location d'hôtels et de voitures. - Surclassement dans les hôtels des grandes chaînes internationales. - Adhésion gratuite à EUROP-ASSISTANCE. <p>À l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurance hospitalisation jusqu'à 160 000 €. - Responsabilité civile jusqu'à 1 600 000 €. - Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> - dépannage en devises : 2 000 €, - remplacement de la carte en 48 h, - retraits DAB : contre-valeur de 2 000 €/7 j. 	<p>Utilisation :</p> <p>Règlements courants de petits montants effectués chez les commerçants affiliés : boulangerie, bar, journaux, timbres, transports urbains, parcmètres, parkings, distributeurs automatiques...</p> <ul style="list-style-type: none"> - règlements < à 30 € : sans code confidentiel, - règlements > à 30 € : avec code confidentiel. <p>Rechargement de la carte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bornes spécialisées placées dans les établissements de crédit ou les espaces libre-service bancaires : jusqu'à un solde disponible de 100 €. - TPE chez les commerçants : rechargement express de 30 € proposé dès que le solde descend en dessous de 5 €. <p>Utilisation obligatoire du code confidentiel (débit de votre compte) Opération de rechargement gratuite.</p>
Arguments commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Retrait espèces 24 h/24. - Règlement rapide aux caisses des magasins, autoroutes, stations services... - Moins d'espèces sur soi ⇒ moins de risques. - Sécurité si respect de la confidentialité du code. - Interbancaire totale. - Discretion dans les paiements. - Accès 24 h/24 à certaines opérations par les GAB. 	<p>Idem carte « UNIVERSA » +</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considération - Bon accueil chez les grandes chaînes commerciales - Sécurité renforcée à l'étranger - Souplesse de l'ouverture de crédit 	<p>Gain de temps dans les opérations de petit montant. Suppression des inconvénients de la petite monnaie (nécessité de faire l'appoint, poids de la monnaie). Plus de risque de se trouver à court de monnaie (parcmètres, parkings, distributeurs automatiques...) Rechargement express.</p>
Occasions de souscription	<ul style="list-style-type: none"> - À l'ouverture du compte. - Clients effectuant des retraits réguliers aux guichets. - Clients aux nombreux déplacements. - Clients émettant de nombreux chèques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clients effectuant des retraits réguliers aux guichets - Clients aux nombreux déplacements - Clients émettant de nombreux chèques - Clients et spécialement hommes d'affaires effectuant des déplacements à l'étranger 	<p>Tous clients. Clients effectuant régulièrement des retraits de petits montants (guichet ou distributeurs).</p>
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> - Deuxième carte sur le même compte à demi-tarif. - Les opérations permises peuvent être modulées selon le client. 	<ul style="list-style-type: none"> - Deuxième carte sur le même compte à demi-tarif 	<p>La fonction « porte-monnaie électronique » peut être supportée par une carte bancaire classique "Universa" ou « VIP » afin d'éviter la multiplication des cartes.</p>

(*) Liste des prestations fournie à titre pédagogique.

LES SERVICES EN LIGNE

Type de service	TéléBank ^(*)		NetBank ^(*)
	Banque par téléphone		Banque par Internet
Conditions générales :	Accès 24 h / 24, 7 j / 7 Code d'accès à 6 chiffres		Accès 24 h / 24, 7 j / 7 Code d'accès à 6 chiffres
Coût (hors coût d'accès aux télécommunications) :	Abonnement	Connexion	Abonnement Connexion
• sans abonnement :		0,50 €/mn	
• avec abonnement :		30 min gratuites.	
- premier compte :	5 €/mois	0,30 € /min au-delà	5 €/mois Gratuit
- compte supplémentaire :	3 €/mois		
Avantage tarifaire sur opération payante réalisée :	Aucun		- 50 % sur le tarif standard
Opérations possibles :	Téléphone fixe	Portable avec Internet	
Consultation des soldes :	✘	✘	✘
Détail des dernières opérations du compte :	5 dernières	7 derniers jours	60 derniers jours
Total des opérations par carte depuis dernier relevé :	✘	✘	✘
Détail des opérations par carte depuis dernier relevé :			30 derniers jours
Impression de RIB :			✘
Commande de chéquier :	✘	✘	✘
Information d'arrivée de chéquier à l'agence :		✘	✘
Messages d'alerte sur le solde de votre compte :		✘	✘
Virements ponctuels entre vos comptes :			✘
Virements internes à la banque :			✘
Virements extérieurs à la banque :			✘
Virements automatiques - initialisation :			✘
- modifications :			✘
Prélèvements automatiques - autorisation :			✘
- oppositions :			✘
Ordres de Bourse - passation d'ordres :			✘
- réception d'avis d'opéré :		✘	✘
- diffusion des cours de Bourse :			✘
- relevé de portefeuille :			✘
- information sur opérations sur titres :		✘	✘
Crédit permanent - information sur encours utilisé :		✘	✘
- déblocage de nouvelle tranche :			✘
Simulations de prêts :			✘
Fixation de rendez-vous avec votre conseiller :		✘	✘

(*) Tarification et contenus des offres fictifs fournis à titre pédagogique

LES AUTRES SERVICES LIÉS AU COMPTE

Sécuricompte^(*)	
Bénéficiaires :	Tout client titulaire d'un compte
Description du produit :	Assurance perte/vol
Objets couverts :	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens de paiement : chéquier, cartes (cartes de retrait, Universa, VIP, Pratica). - Vol d'espèces : suite à une agression. - Papiers officiels : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte grise... - Clés : de voiture et du domicile.
Conditions de mise en œuvre de la garantie :	Dépôt d'une déclaration de perte ou de vol auprès des autorités (police ou gendarmerie).
Montant de la cotisation :	<ul style="list-style-type: none"> - 25 € par an et par personne assurée. - 10 % de remise sur la cotisation du conjoint pour souscription simultanée.
Prestations assurées :	couverture des frais engagés dans la limite des plafonds de : <ul style="list-style-type: none"> - Perte de moyens de paiement : jusqu'à 3 500 € par sinistre. <ul style="list-style-type: none"> ▪ opposition gratuite. ▪ couverture des utilisations frauduleuses avant opposition. - Vol d'espèces : jusqu'à 500 € par sinistre. - Perte ou vol de papiers : frais de remplacement jusqu'à 350 € par sinistre, - Perte ou vol de clés : ouverture de porte et remplacement des clés, serrures, sur facture, jusqu'à 350 € par sinistre et par an. - Conseil dans les démarches administratives.
Arguments commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Tranquillité d'esprit quant aux moyens de paiement. - La perte des moyens de paiement peut avoir d'importantes conséquences pécuniaires. - Le remplacement des papiers peut entraîner des frais non négligeables. - Le vol des clés exige souvent le changement de toutes les serrures. - Pertes de chéquier, de cartes, de papiers et de clés sont souvent simultanées.
Occasions de souscription	<ul style="list-style-type: none"> - Toute ouverture de compte. - Sur opportunité lors d'un entretien et lors de l'enregistrement d'une opposition.

Convention obsèques^(*)				
Bénéficiaires :	Tout client entre 50 et 80 ans, sans questionnaire médical.			
Description du produit :	<ul style="list-style-type: none"> - Épargne de constitution d'un capital en prévision des frais funéraires et de formalités consécutives au décès - Durée de l'épargne : 5 ou 10 ans au choix du souscripteur - Contre-assurance garantissant les prestations en cas de décès avant l'échéance de la phase épargne 			
Prestations fournies :	<ul style="list-style-type: none"> - N° vert d'appel 24 h / 24, 7 j / 7 pour qu'un proche puisse avertir du décès - Intervention des services compétents dans les 3 heures - Accomplissement des formalités et démarches envers les organismes concernés : (mairie, cimetière, culte...) - Mise à disposition de la famille d'un service téléphonique d'information juridique - En cas d'accident ou d'attentat, recours à un service d'assistance psychologique - Prise en charge des frais funéraires en France. 			
Montant des primes pour des prestations funéraires d'une valeur de 1 000 €				
Age de souscription :	50 – 65 ans		65 – 80 ans	
Périodicité	5 ans	10 ans	5 ans	10 ans
Versements mensuels	12,12	6,39	15,14	7,99
Versements trimestriels	36,30	19,15	45,35	23,92
Versements annuels	144,08	76,04	179,99	94,99
<ul style="list-style-type: none"> - 5 % de remise sur la prime du conjoint pour souscription simultanée. 				
Arguments commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Assure la tranquillité d'esprit de vos proches qui seront déchargés des formalités. - Vos proches n'auront pas la charge pécuniaire dans ce moment difficile. - Simplicité : un appel au numéro fourni suffit. - Efficacité : réponse dans les 3 heures de l'appel. 			
Occasions de souscription	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de compte à une personne concernée. - Sur opportunité lors d'un entretien patrimonial. 			

(*) Tarification et composition des formules fictives fournies à titre pédagogique.

LES CONVENTIONS DE SERVICES

Nom de la convention(*)	« Junior »	« Jeunes »	« Service + »	« Senior »
Bénéficiaires	12/18 ans	18/25 ans	25/60 ans	60 ans et plus
Composantes de la convention				
Compte de dépôt à vue		✗	✗	✗
Chéquier (sauf interdit bancaire)		✗	✗	✗
Carte de retrait	✗			
Assurances moyens de paiement « Sécuricompte »		✗	✗	✗
Livret Jeune	✗	✗		
Facilité de caisse à taux préférentiel (- 20 %)		350 €	1 mois de salaire	1 mois de revenus
Assurance perte/vol téléphone mobile	✗	✗	✗	
Message d'alerte sur le solde du compte	✗	✗	✗	
Gratuité de tous les frais d'opposition			✗	✗
Avantages annexes : réductions sur le tarif ordinaire de :				
Carte PRATICA (Monéo)		50 %	40 %	50 %
Carte de paiement :		50 %	40 %	50 %
- « Universa »			40 %	50 %
- « VIP »			40 %	50 %
TéléBank (Banque par téléphone)		40 %	30 %	30 %
NetBank (Banque par Internet)		40 %	30 %	30 %
Assurance		30 %	20 %	20 %
- Protection juridique				20 %
- Garantie obsèques				20 %
Carte SUPERMAG		30 %		
Offres ponctuelles (voyages, spectacles, concerts, expositions...)	✗	✗	✗	✗
Coût annuel	15 €	40 €	80 €	60 €

(*) Tarification et contenus des offres fictifs fournis à titre pédagogique

LES COMPTES SUR LIVRET

		Compte sur Livret	Livret A et Livret Bleu	Livret de Développement Durable	Livret d'Épargne Populaire	Livret jeune
Bénéficiaires		Toute p. physique (même non résidente). Personnes morales sans but lucratif. Pluralité de CSL possible. Possibilité de compte joint.	Toute p. physique et certaines associations Loi 1901. Un seul Livret par titulaire. Compte mono-titulaire (sauf Livret Bleu dans certaines caisses du Crédit Mutuel)	P. physiques fisc. dom. en France. Un seul LDD par contribuable. Non accessible aux enfants du foyer fiscal. Compte joint accepté selon les banques.	Contribuables ne dépassant pas un certain seuil d'imposition. Un seul LEP par contribuable. Non accessible aux enfants du foyer fiscal. Compte mono-titulaire.	Personnes physiques (résidents français) ayant entre 12 et 25 ans. Un seul Livret jeune par personne. Compte mono-titulaire.
Fonctionnement	Durée	Illimitée.	Illimitée.	Illimitée.	Illimitée.	31 décembre du 25 ^e anniv.
	Plancher	15 €	1,5 €	15 €	30 € à l'ouverture.	15 €
	Plafond	Aucun.	22 950 € en solde	12 000 € en solde	7 700 € en solde	1 600 € en solde
	Versements	Libres.	pouvant être dépassé par la capitalisation des intérêts			
	Retraits	Libres (plancher à respecter).	Libres (plancher à respecter).	Libres (plancher à respecter).	Libres (plancher à respecter).	Libres (plancher à respecter).
Rémunération		Libre. Règle des quinzaines.	1,75 %. Voir renvoi ci-dessous. Règle des quinzaines.	Taux du Livret A : 1,75 %. Règle des quinzaines.	Taux du Livret A + 0,5 : 2,25 %. Règle des quinzaines.	Libre, minimum : taux du Livret A. Règle des quinzaines.
Fiscalité	Revenus	Acompte (24 %) + IR + solde ou crédit impôt	P. soc. Totalement exonéré.	Totalement exonéré.	Totalement exonéré.	Totalement exonéré.
	Plus-values	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.
	ISF	Compris dans l'assiette imposable.	Compris dans l'assiette imposable.	Compris dans l'assiette imposable.	Compris dans l'assiette imposable.	Compris dans l'assiette imposable.
	Transmission	Soumis à déclaration.	Soumis à déclaration.	Soumis à déclaration.	Soumis à déclaration.	Soumis à déclaration.
Arguments commerciaux		Fonds immédiatement disponibles. Simplicité d'utilisation. Placement sans risque.				
		Constitution progressive d'un capital.	Totalement exonéré d'IR.	Totalement exonéré d'IR.	Totalement exonéré d'IR. Protection contre l'inflation.	Exonération d'IR. Réalisation d'un projet à la majorité.
Occasions de souscription		Ouverture d'un compte de dépôt. Échéance d'un crédit. Constitution d'une épargne de précaution de base.				
		Rentrée de fonds importante. Placement d'attente.	Souvent ouvert dès la naissance		Étudiants non fiscalement rattachés. Nouveaux salariés. Entretien fiscal de fin d'année.	12 ^e anniv. enfants clients. Étudiants fisc. rattachés. Nouveaux salariés.
Particularités		P. sociaux imputés lors du versement des intérêts. Dispense d'acompte si RFR ≤ 25 k€ (p. seule) ou 50 k€ (couple). Possibilité de PFL à 24 % si RCM « revenus fixe » foyer fiscal ≤ 2 k€	Les fonds collectés permettent le financement de logements à caractère social (HLM). Banalisation de commercialisation à tout établissement depuis 01/2009.	Financement travaux éco. énergie et invest. dans énergies renouvelables dans logements pour particuliers ; recentrage financement PME pour le LEI.	Détention en 2013 réservée aux contribuables ayant payé en 2012 (sur les revenus de 2011) un IR ≤ 769 €. Justif. annuelle de la qualité d'ayant droit.	Autorisation du représentant légal pour les retraits de 12 à 16 ans.

(*) Détermination du taux du livret A : Taux révisé au 01/02 et au 01/08 sur initiative du Comité Consultatif des taux réglementés et validé par la BdF (voire au 01/05 et 01/11 pour anticiper une fluctuation trop importante). Taux déterminé à partir de l'Euribor 3 mois, de l'EONIA et de l'inflation en France sur les 12 derniers mois et ne pouvant varier au plus que de +/- 1,5 %

L'ÉPARGNE LOGEMENT

		Compte Épargne logement - (CEL)	Plan Épargne logement - (PEL)
Bénéficiaires		Toute personne physique résidente ou non-résidente, même mineure. Un seul CEL par personne. Compte mono-titulaire. Cumul avec un PEL possible dans le même établissement.	Toute personne physique résidente ou non-résidente, même mineure. Un seul PEL par personne (sauf plan reçu par succession). Compte mono-titulaire. Cumul avec un CEL possible dans le même établissement.
Fonctionnement	Durée	Illimitée. Durée minimale de 18 mois (12 mois dans certains cas) pour bénéficier d'un prêt et de la prime d'état.	4 ans mini, prorogeable jusqu'à 10 ans. Le plan peut être conservé au-delà des 10 ans (plus de versement possible) ^(*) .
	Plancher	300 €	225 €
	Plafond	15 300 €, intérêts capitalisés compris. Plafond en solde.	61 200 €. Plafond en capital versé.
	Versements	Montant et périodicité libres, minimum 75 € par versement.	Mensuels, trimestriels ou semestriels (minimum : 540 €/an) + exceptionnels
	Retraits	Possibles sous réserve du respect du plancher sans pénalités.	Interdits sous peine de clôture du plan quelle que soit l'ancienneté du plan.
Rémunération		1,25 % (2/3 du taux du Livret A arrondi au 1/4 de point le plus proche) + prime de la moitié des intérêts acquis en cas d'octroi de prêt, plafonnée à 1 144 €. Application de la règle des quinzaines.	Fixé définitivement à l'ouverture : 2,50 % + prime de 1 % ^(*) plafonnée à 1 525 € (pour les logements BBC ; si non 1 000 €) + complément de prime pour personnes à charge. Règle des quinzaines ou pas selon les banques.
Fiscalité	Revenus	Intérêts et prime exonérés d'IR mais soumis aux prélèvements sociaux (15,5 %).	Règle générale : intérêts exonérés. PEL de plus de 10 ans : au 10 ^e anniv., imputation anticipée des p. sociaux ^(*) sur les intérêts capitalisés depuis l'ouverture ; au-delà, imputation annuelle des prélèvements sociaux. PEL de plus de 12 ans : IR+ acompte+ solde ou crédit d'impôt.
	Plus-values	Sans objet.	Sans objet.
	ISF	Compris dans l'assiette imposable.	Compris dans l'assiette imposable.
	Transmissions	Soumis à déclaration. Fermeture du compte au décès du titulaire (droits à prêt transmissibles par succession).	Soumis à déclaration. Peut être transmis à un légataire ou héritier en cas de décès.
Arguments commerciaux		Fonds disponibles, capital et rémunération garantis. Possibilité de prêt au taux de 2,75 % (taux épargne + 1,5 %) : durée 2 à 15 ans, montant maxi : 23 000 €. Possibilité de céder ses droits à prêt à un proche parent. Exonération d'IR.	Capital, rémunération et taux d'emprunt garantis. Possibilité de constitution progressive d'un capital. Épargne « forcée ». Possibilité de prêt au taux de 4,2 % (taux épargne + 1,7 %) : durée 2 à 15 ans, montant maxi : 92 000 €. Possibilité de céder ses droits à prêt à un proche parent. Exonération d'IR (12 premières années).
Occasions de souscription		À l'entrée en relation. Lors de la souscription d'un PEL. À toute personne ayant un projet immobilier centré sur la résidence principale, même non précisément défini. Par transfert depuis un autre établissement.	Lors de la souscription d'un CEL. À toute personne ayant un projet immobilier centré sur la résidence principale, même non précisément défini. Fin de remboursement d'un crédit. Par transfert depuis un autre établissement.
Particularités		Cession entre vifs impossible. Nantissement interdit. Transférable en banques. À la fermeture, intérêts utilisables pendant 10 ans pour contracter un prêt.	Nantissement interdit. Possibilité de transformation en CEL. Cession entre vifs possible. Transférable entre banques. Droits valables un an à la fermeture.
Barèmes	Intérêts acquis hors prime d'épargne (avant prélèvements sociaux)		
	Durée de l'épargne	Vers. initial de 1 €	Vers. mensuels de 1 €
	18 mois	0,01892	0,16026
	2 ans	0,02530	0,28971
	3 ans	0,03819	0,66406
	4 ans	0,05124	1,19399
	Durée du prêt à échéances mensuelles		
		Montant du prêt pour 1 € d'intérêts acquis	Montant de la mensualité pour un prêt de 1 000 €
	5 ans	47,014	17,84
	8 ans	29,377	11,60
	10 ans	23,458	9,53
	12 ans	19,501	8,15
	15 ans	15,530	6,77
	Intérêts acquis hors prime d'épargne (avant prélèvements sociaux)		
		Plan de 3 ans	Plan de 4 ans
Vers. initial de 1 €	0,076 891	0,103 813	
Vers. mensuels de 1 €	1,330 390	2,401 160	
Durée du prêt à échéances mensuelles			
	Montant du prêt pour 1 € d'intérêts acquis	Montant de la mensualité pour un prêt de 1 000 €	
5 ans	39,0041	18,472	
8 ans	24,2354	12,246	
10 ans	19,2751	10,182	
12 ans	15,9590	8,814	
15 ans	12,6369	7,457	

^(*) Pour les plans ouverts depuis 03/11 : imputation annuelle dès l'ouverture des PS, durée maximale d'ouverture : 15 ans, octroi de la prime subordonné à un montant minimum de prêt (5 k€).

COMPTE À TERME – BON DE CAISSE CDN

		Compte à terme	Bons de Caisse	Certificat de dépôt négociable (CDN)
Bénéficiaires		Toute personne physique ou morale Pluralité possible	Toute personne physique ou morale Pluralité possible	Toute personne physique ou morale Pluralité possible
Fonctionnement	Durée	De 1 mois à 5 ans	De 1 mois à 5 ans	De 1 jour à 1 an
	Plancher	Pas de plancher. Le plus souvent 1 500 €.	Pas de plancher. Le plus souvent 1 500 €.	150 000 €
	Plafond	Illimité	Illimité	Illimité
	Versements	Versement unique à la souscription	Versement unique à la souscription	Versement unique à la souscription.
	Retraits	Retrait anticipé partiel ou total possible. Le plus souvent, pénalité de 0,5 %.	Remboursement anticipé possible	Pas de remboursement anticipé, mais possibilité de négociation sur le marché monétaire.
Rémunération		Fixé par l'émetteur en fonction du taux du marché monétaire correspondant à la durée du CAT, moins une marge de 0,10 à 1 % selon montant et intérêt du client	Fixé par l'émetteur en fonction du taux du marché monétaire correspondant à la durée du bon, moins une marge de 0,10 à 1 % selon somme et intérêt du client	Fixé par l'émetteur en fonction du taux du marché monétaire correspondant à la durée du CDN, moins une marge de 0,10 à 1 % selon somme et intérêt du client
Fiscalité	Revenus	Acompte (24 %) + IR + solde ou crédit impôt Prélèvements sociaux (15,5 %) imputés lors du versement des intérêts. Dispense d'acompte si RFR <= 25 k€ (p. seule) ou 50 k€ (couple). Possibilité de PFL à 24 % si RCM « à revenus fixe » du foyer fiscal <= 2 k€.	Forme nominative : idem Compte à terme. Anonymat possible : - Imposition des intérêts à 60 % + P. Sociaux (15,5 %) - Taxation de 2 % sur le capital par 1 ^{er} janvier	Acompte (24 %) + IR + solde ou crédit impôt Prélèvements sociaux (15,5 %) imputés lors du versement des intérêts. Dispense d'acompte si RFR <= 25 k€ (p. seule) ou 50 k€ (couple). Possibilité de PFL à 24 % si RCM « à revenus fixe » du foyer fiscal <= 2 k€.
	Plus-values	Sans objet	Sans objet	
	ISF	Compris dans l'assiette imposable	Compris dans l'assiette imposable (sauf anonymat)	Compris dans l'assiette imposable
	Transmissions	Soumis à déclaration	Soumis à déclaration (même en cas d'anonymat)	Soumis à déclaration
Arguments commerciaux		Retrait possible sous 24 h Simplicité Capital et rémunération garantis	Retrait possible Simplicité. Possibilité d'anonymat (si proposé par la banque) Capital et rémunération garantis	Négociable à tout moment. Simplicité. Rémunération souvent supérieure à celle du CAT Capital et rémunération garantis
Occasions de souscription		Rentrée d'argent avec utilisation des fonds différée	Rentrée d'argent avec utilisation des fonds différée Volonté, même non avouée, de transmission « discrète »	Rentrée de fonds importante en attente d'opération à dénouer
Particularités		Pas de rémunération si durée inférieure à 1 mois Possibilité de souscription à taux progressif en fonction de la durée	3 formes possibles : - au porteur (avec ou sans anonymat) - à ordre - nominatif	Fait partie des Titres de Créances Négociables (TCN), Titre dématérialisé (inscription en compte-titres).

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE – PERP

		PERP « EURO »	PERP « VALEURS »													
Bénéficiaires		Toute personne physique domiciliée fiscalement en France non déjà retraitée, quel que soit son statut professionnel ou son âge. Pluralité de PERP possible. Ouverture en compte joint ou compte indivis interdite.														
Fonctionnement	Durée	Phase épargne : au minimum jusqu'au départ en retraite du titulaire (âge de la retraite pour les inactifs)														
	Versements	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Versements</th> <th style="width: 33%;">Libres</th> <th colspan="2" style="width: 34%;">Programmés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Minimum</td> <td style="text-align: center;">Variable selon les banques</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels : Minimum variable selon les banques</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Maximum</td> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Aucun</td> </tr> </tbody> </table>			Versements	Libres	Programmés		Minimum	Variable selon les banques	Mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels : Minimum variable selon les banques		Maximum		Aucun	
	Versements	Libres	Programmés													
	Minimum	Variable selon les banques	Mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels : Minimum variable selon les banques													
Maximum		Aucun														
Emploi des fonds	Investissement sur le fonds général « euros » des compagnies d'assurance composé majoritairement d'obligations	Investissement en OPCVM choisis en fonction de l'horizon de retraite La part investie en OPCVM garantis augmente avec la proximité de la retraite.														
Frais	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Frais sur versements</th> <th style="width: 25%;">Frais de gestion</th> <th style="width: 25%;">Frais d'arbitrage</th> <th style="width: 25%;">Frais de transfert</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">De 1 % à 5 % selon les établissements</td> <td style="text-align: center;">Variable selon les établissements (environ 1 %)</td> <td style="text-align: center;">Variable selon les établissements (environ 0,5 %)</td> <td style="text-align: center;">- Variable selon les établissements avant 10 ans, 5 % maxi. - Gratuit au-delà de 10 ans.</td> </tr> </tbody> </table>	Frais sur versements	Frais de gestion	Frais d'arbitrage	Frais de transfert	De 1 % à 5 % selon les établissements	Variable selon les établissements (environ 1 %)	Variable selon les établissements (environ 0,5 %)	- Variable selon les établissements avant 10 ans, 5 % maxi. - Gratuit au-delà de 10 ans.							
Frais sur versements	Frais de gestion	Frais d'arbitrage	Frais de transfert													
De 1 % à 5 % selon les établissements	Variable selon les établissements (environ 1 %)	Variable selon les établissements (environ 0,5 %)	- Variable selon les établissements avant 10 ans, 5 % maxi. - Gratuit au-delà de 10 ans.													
Disponibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune sortie possible avant le départ à la retraite, sauf cas de force majeure ou décès du souscripteur avant le départ à la retraite (voir ci-après : Particularités). - La sortie s'opère obligatoirement sous forme de rente viagère individuelle ou réversible au profit d'un bénéficiaire désigné, ou sous forme de capital dans la limite de 20 % de la valeur de rachat du contrat. - Il convient de s'assurer, avant la souscription, que le titulaire a bien intégré ces règles. - Hors cas de force majeure, seule exception à la sortie en rente : la sortie en capital au moment de la retraite pour l'acquisition d'une 1^{re} résidence principale. 															
Rémunération	Évolution du fonds général + participation aux bénéfices (idem ass. vie « euros »)		Dépend de l'évolution de l'unité de compte choisie (idem ass. vie unités de compte)													
Fiscalité	Versements	Versements déductibles du revenu net global dans une limite égale au plus élevé des deux montants suivants : <ul style="list-style-type: none"> - 10 % des revenus professionnels nets de frais (après abattement de 10 %) de l'année précédente, revenus retenus dans la limite de 8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale de l'année en cause (2012), soit une déduction maximale de 29 098 € pour les versements effectués en 2013 - 10 % du plafond annuel de la sécurité sociale de l'année précédente (2012), soit 3 637 € pour les versements effectués en 2013 Plafond de déduction non atteint : faculté de report sur 3 ans de la déduction inutilisée. Couples soumis à imposition commune : déduction dans une limite égale au total des montants déductibles pour chaque membre du couple.														
	Revenus	La rente viagère servie au titulaire du PERP est imposable à l'IR dans la catégorie « Pensions, retraites et rentes » : <ul style="list-style-type: none"> - bénéfice de l'abattement de 10 % afférent à cette catégorie de revenus - supporte les prélèvements sociaux au taux en vigueur 														
	Plus-values	Sans objet														
	ISF	La valeur du PERP n'est pas comprise dans le patrimoine imposable car le contrat est non rachetable.														
	Transmissions	La valeur du PERP n'entre pas dans l'actif successoral.														
Arguments commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Assurance de percevoir un revenu à vie à compter du départ en retraite - Les versements au PERP sont déductibles du revenu imposable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le PERP est exonéré d'ISF et de droits de succession. - La possibilité de réversion de la rente permet de favoriser le bénéficiaire désigné. 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'orienter l'épargne en fonction de l'horizon de retraite - Formule d'épargne non plafonnée 													
Opportunités de placement	<ul style="list-style-type: none"> - À l'entrée en relation - Cible privilégiée : clientèle de 30 à 50 ans se situant dans une tranche marginale d'imposition élevée... 	<ul style="list-style-type: none"> - Au cours d'un bilan patrimonial 	<ul style="list-style-type: none"> - À la fin d'un crédit 													
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> - En cas de décès du titulaire avant la liquidation du PERP, les capitaux sont versés sous forme de rente viagère au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) au contrat. Si le bénéficiaire désigné est un enfant mineur, il lui est servi une rente certaine jusqu'à son 25^e anniversaire. - Cas de force majeure : <ul style="list-style-type: none"> - invalidité absolue et définitive - expiration du droit aux allocations-chômage suite à un licenciement - cessation d'activité non salariée suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise du titulaire Les sommes déposées deviennent disponibles sous forme de capital et en exonération de toute fiscalité.															

LE PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS PEA

Principe	Structure fiscale composée d'un compte-titres spécifique associé à un compte espèces dédié ayant pour objectif l'optimisation fiscale des opérations de bourse.							
Bénéficiaires	Toute personne physique fiscalement domiciliée en France. Principalement destiné aux investisseurs particulièrement actifs sur le marché des actions. Un seul PEA par contribuable. Non accessible aux enfants du foyer fiscal. Compte mono-titulaire.							
Fonctionnement	Durée	Illimitée. 5 ans minimum conseillés pour bénéficier d'avantages fiscaux. Démarrage fiscal : date du 1 ^{er} versement. Fermeture obligatoire en cas de décès.						
	Plancher	Aucun en général ; variable selon les établissements.						
	Plafond	Versements limités à 132 000 €. La valorisation du PEA (titres + espèces) peut dépasser cette somme.						
	Versements	Libres sous réserve du respect du plafond des versements. Seuls des versements en espèces sont autorisés : on ne peut transférer des titres vers un PEA.						
	Valeurs éligibles	Actions de sociétés dont le siège social se situe dans un pays de la CEE (+ Irlande et Norvège), titre cotés ou non OPCVM composés d'au moins 75 % de titres éligibles.						
	Retraits	Retraits avant 8 ans : Obligatoirement total Entraîne la clôture du PEA. Retraits après 8 ans : Retraits partiels autorisés Interdit tout versement ultérieur. Lors de la fermeture, possibilité de transfert des titres vers un compte titres ordinaire.						
Rémunération	Les dividendes des actions du compte-titres sont versés sur le compte espèces. L'essentiel de la rémunération est constitué des plus-values réalisées sur le portefeuille-titres.							
Fiscalité	Revenus	Dividendes des titres figurant au PEA exonérés d'IR pendant la durée de vie du PEA.						
	Plus-values	Les opérations internes au PEA ne sont pas fiscalisées.						
	VL : somme solde compte espèces + valorisation globale des titres	Sortie en capital				Sortie en rente viagère		
		PEA de + de 5 ans		PEA de - de 5 ans		Rente exonérée après 8 ans. Soumise aux prélèvements sociaux sur une fraction seulement, fraction variable en fonction de l'âge du bénéficiaire lors du premier service de la rente.		
		PEA en gain	PEA en perte	Situation globale en perte	Situation globale en gain			
		Exonération du gain P. sociaux ^(*)	Exonération totale Perte compensant gains sur CTO si PEA fermé sans titres	Exonération	< 2 ans : 22,5 % + p. sociaux (15,5 %)		Age du créancier	Fraction soumise aux prélèvements sociaux
					2 <= 5 ans : 19 % + p. sociaux (15,5 %)		moins de 50 ans révolus	70 %
							de 50 à 59 ans inclus	50 %
					de 60 à 69 ans inclus	40 %		
					70 ans révolus et plus	30 %		
Situation globale du foyer : VL PEA + cessions hors PEA								
ISF	Compris dans l'assiette imposable pour sa valeur liquidative au 01/01.							
Transmissions	Soumis à déclaration. Ne peut faire l'objet d'une donation. Obligatoirement clos en cas de décès.							
Arguments commerciaux	Exonération des revenus encaissés et des plus-values réalisées au sein du PEA. A long terme, le placement en actions est l'un des plus rémunérateurs. Régime fiscal des plus-values à la sortie avantageux. Outil idéal pour « boursicoter ».							
Occasions de souscription	Diversification du patrimoine. Lors de toute ouverture de compte-titres. Rentrée importante de liquidités sans affectation prévue à un horizon de 5 à 8 ans. Transfert possible entre établissements.							
Particularités	Existence d'un PEA « assurance » ayant la forme d'un contrat de capitalisation investi en unités de compte « actions ». Possibilité de nantissement.							

(*) Prélèvements sociaux : applicables aux gains nets au divers taux en vigueur à la date de leurs réalisations. À titre d'exemple, les prélèvements sociaux appliqués au gain net réalisé depuis le 01/07/2012 sont au taux de 15,5 %.

LES OPCVM

		SICADIV ^(*)	ACTIFRANCE ^(*)	REVOBLIG ^(*)	MONECAPI ^(*)
Nature Juridique		SICAV diversifiée	SICAV Actions françaises	FCP Obligations & autres titres de créances	FCP Monétaire
Bénéficiaires		Toute personne physique ou morale	Toute personne physique ou morale	Toute personne physique ou morale	Toute personne physique ou morale
Fonctionnement	Durée conseillée	Long terme	Long terme	Moyen ou long terme	Court terme (1 à 6 mois)
	Plancher	Valeur de l'action	Valeur de l'action	Valeur de la part	Valeur de la part
	Plafond	Aucun plafond	Aucun plafond ; sauf plafond de souscription dans le cadre du PEA	Aucun plafond	Aucun plafond
	Disponibilité	Rachat immédiat	Rachat immédiat	Rachat immédiat	Rachat immédiat
	Frais d'entrée	3 % de la souscription	3 % de la souscription	2 % de la souscription	Frais fixes : 5 € par souscription
	Frais de sortie	0	0	0	0
Rémunération		Capitalisation des revenus	Revenu annuel	Revenus trimestriels	Capitalisation des revenus
Fiscalité	Revenus	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> Acompte (21 %) + IR + solde ou crédit d'impôt (montant acompte) Prélèvements sociaux (15,5 %) 	<ul style="list-style-type: none"> Acompte (24 %) + IR + solde ou crédit d'impôt (montant acompte) Prélèvements sociaux (15,5 %) 	Sans objet
	Plus-values	Abattement pour durée de détention (20 % entre 2 et 4 ans ; 30 % entre 4 et 6 ans ; 40 % au-delà de 6 ans) + IR + p. sociaux (15,5 %)			
	ISF	Compris dans l'assiette imposable.			
	Transmissions	Soumis à déclaration.			
Arguments commerciaux		Bénéficie de la gestion d'un spécialiste. Libère des soucis de la gestion directe. Placement équilibré. Diversification du patrimoine. Disponibilité quasi-immédiate.	Bénéficie de la gestion d'un spécialiste. Libère des soucis de la gestion directe. Permet de bénéficier des avantages fiscaux du PEA. Potentialité de plus-values importantes. Disponibilité quasi-immédiate.	Bénéficie de la gestion d'un spécialiste. Libère des soucis de la gestion directe. Revenus trimestriels réguliers. Taux proche du marché obligataire. Disponibilité quasi-immédiate.	Bénéficie de la gestion d'un spécialiste. Libère des soucis de la gestion directe. Taux proche du marché monétaire. Placement adapté aux courtes durées. Disponibilité quasi-immédiate. Sécurité d'investissement.
Occasions de souscription		Rentrée de liquidités avec un objectif de placement à long terme. Constitution progressive d'un capital.	Idem SICADIV. À l'ouverture d'un PEA.	Constitution de revenus réguliers. Préparation de la retraite.	Rentrée de fonds avec affectation assez rapprochée. Placement de disponibilités à court terme.
Composition du portefeuille		Actions et assimilées : 45 % Obligations et assimilées : 35 % Titres de créances négociables : 12 % Titres d'OPCVM : 5 % Opérations de réméré : 0 % Disponibilités : 3 %	Actions euro et assimilées : 82 % Obligations et assimilées : 11 % Titres de créances négociables : 0 % Titres d'OPCVM : 3 % Opérations de réméré : 0 % Disponibilités : 4 %	Actions et assimilées : 0 % Obligations et assimilées : 81 % Titres de créances négociables : 14 % Titres d'OPCVM obligataires : 4 % Opérations de réméré : 0 % Disponibilités : 1 %	Actions et assimilées : 0 % Obligations et assimilées : 3 % Titres de créances négociables : 76 % Titres d'OPCVM : 0 % Opérations de réméré : 19 % Disponibilités : 2 %
Total de l'actif (k€)		1 122 458	679 728	387 259	437 584
Valeur liquidative		175,67 €	64,12 €	1 518,34 €	67,32 €
Dernier revenu distribué (annuel)		/	1,17 €	72,87 €	/
Particularité			Éligible au PEA.		

(*) Intitulé d'OPCVM et tarification fictifs fournis à titre pédagogique

L'ASSURANCE-VIE

		Contrat d'assurance-vie	Bon de capitalisation									
Bénéficiaires		Toute personne physique. Pluralité possible.	Toute personne. Pluralité possible.									
Fonctionnement	Durée	8 ans minimum pour bénéficiaire d'avantages fiscaux.	De 8 à 30 ans.									
	Plancher	En fonction du type de contrat. Variable selon les compagnies.	Variable selon les compagnies. Le plus souvent 1 500 €.									
	Plafond	Aucun. Attention à l'excès de placement en assurance-vie pouvant être considéré comme un abus de droit. Plafond de 92 000 € en versement si PEP.	Aucun.									
	Versements	Le contrat peut être à versement unique, versements libres ou programmés. Frais de chargements : variables selon les contrats, de 0 % à 4 % le plus souvent, prélevés au moment du versement. Frais « en dedans ».	Versement unique. Frais de chargements : variables selon les contrats, de 0 % à 4 % le plus souvent, prélevés au moment du versement. Frais « en dehors ».									
	Rachats	Rachat partiel ou total possible. Rachats programmés sur fonds « euros ».	Remboursement anticipé possible. Aucun remboursement partiel.									
Rémunération		Contrats en euros : intérêt garanti (effet de cliquet) + participation aux bénéfices. Contrats en unités de compte : selon valorisation de l'unité support (actions ...)	Contrats en euros : intérêt garanti (effet de cliquet) + participation aux bénéfices. Contrats en unités de compte : selon valorisation de l'unité support (actions ...)									
Fiscalité (appliquée aux contrats actuels ou récents)	Revenus	Fonds en euros : pré-l. sociaux (15,5 %) à la capitalisation du revenu sur le fonds Fonds en unités de compte : prélèvements sociaux à la sortie, même si décès	Fonds en euros : pré-l. sociaux (15,5 %) à la capitalisation du revenu sur le fonds Fonds en unités de compte : prélèvements sociaux à la sortie, même si décès									
	Plus-values (valeur finale – primes versées)	Durée du contrat	Option entre	Durée du contrat :								
		Moins de 4 ans :	Déclaration à l'IR	Moins de 4 ans :								
		4 ans à moins de 8 ans :	Déclaration à l'IR	4 ans à moins de 8 ans :								
	8 ans et plus :	Jusqu'à : - 4 600 € (célib.), - 9 200 € (marié) : Exonération	Au-delà de : - 4 600 € (célib.), - 9 200 € (marié) : Option entre IR et PFL de 7,5 %	Jusqu'à : - 4 600 € (célib.), - 9 200 € (marié) : Exonération								
Exonération si enveloppe fiscale PEP	Option entre IR et PFL de 7,5 %	Au-delà de : - 4 600 € (célib.), - 9 200 € (marié) : Option entre IR et PFL de 7,5 %										
Sortie en rente	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">Age du créancier</td> <td style="text-align: center;">Fraction imposable de la rente</td> </tr> <tr> <td>moins de 50 ans révolus :</td> <td style="text-align: center;">70 %</td> </tr> <tr> <td>de 50 à 59 ans inclus :</td> <td style="text-align: center;">50 %</td> </tr> <tr> <td>de 60 à 69 ans inclus :</td> <td style="text-align: center;">40 %</td> </tr> <tr> <td>70 ans révolus et plus :</td> <td style="text-align: center;">30 %</td> </tr> </table>	Age du créancier	Fraction imposable de la rente	moins de 50 ans révolus :	70 %	de 50 à 59 ans inclus :	50 %	de 60 à 69 ans inclus :	40 %	70 ans révolus et plus :	30 %	Pas de sortie en rente possible
Age du créancier	Fraction imposable de la rente											
moins de 50 ans révolus :	70 %											
de 50 à 59 ans inclus :	50 %											
de 60 à 69 ans inclus :	40 %											
70 ans révolus et plus :	30 %											
ISF	Soumis à déclaration (hormis certains contrats à bonus de fidélité)	Soumis à déclaration pour leur valeur nominale de souscription.										
Transmissions	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Primes souscrites avant les 70 ans de l'assuré :</td> <td> Sur les sommes perçues par chaque bénéficiaire : - abattement de 152 500 €, - taxe de 20 % jusqu'à 902 838 €, - taxe de 25 % au-delà. </td> </tr> <tr> <td>Primes souscrites à compter des 70 ans de l'assuré :</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Produits : Exonérés • Primes versées (abattement global) : - jusqu'à 30 500 € : Exonérées - au-delà de 30 500 € : Déclarables </td> </tr> </table>	Primes souscrites avant les 70 ans de l'assuré :	Sur les sommes perçues par chaque bénéficiaire : - abattement de 152 500 €, - taxe de 20 % jusqu'à 902 838 €, - taxe de 25 % au-delà.	Primes souscrites à compter des 70 ans de l'assuré :	<ul style="list-style-type: none"> • Produits : Exonérés • Primes versées (abattement global) : - jusqu'à 30 500 € : Exonérées - au-delà de 30 500 € : Déclarables 	Soumis à déclaration, même en cas de bons anonymes (barème des successions)						
Primes souscrites avant les 70 ans de l'assuré :	Sur les sommes perçues par chaque bénéficiaire : - abattement de 152 500 €, - taxe de 20 % jusqu'à 902 838 €, - taxe de 25 % au-delà.											
Primes souscrites à compter des 70 ans de l'assuré :	<ul style="list-style-type: none"> • Produits : Exonérés • Primes versées (abattement global) : - jusqu'à 30 500 € : Exonérées - au-delà de 30 500 € : Déclarables 											
Exonération totale en faveur des conjoints ou partenaires PACS												
Arguments commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Rentabilité intéressante. - Fiscalité des revenus réduite. - Avantage successoral. - Sortie en capital ou rente au choix. - Rachats partiels et avances possibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de nommer un bénéficiaire en dehors du cadre de la famille. - Possibilité de loger le contrat dans un PEP déjà ouvert par transfert. 	<ul style="list-style-type: none"> - Détention matérielle possible. - Possibilité d'anonymat (si proposé par la compagnie d'assurance). - Avantages ISF : déclaration à la valeur nominale de souscription 									
Occasions de souscription	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de la retraite, d'une succession. Pour prendre « date fiscale ». - Rentrée importante (prime unique) ou fin d'un crédit (versements programmés). 	<ul style="list-style-type: none"> - Encaissement d'une rentrée importante de fonds. - Volonté, même non avouée, de transmission discrète. 										
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'avances. - Possibilité de mise en place de rachats partiels programmés. - Contrat pouvant servir de garantie à un prêt. 	Choix de l'anonymat possible à la souscription. Fiscalité : Intérêts : 60 % + prélèvements sociaux (15,5 %), Nominal : 2 % par 1 ^{er} janvier entre souscription et remboursement.										

LES CRÉDITS COURT TERME NON AFFECTÉS

		Découvert et Facilité de caisse ^(*)	Crédit à la consommation ^(*)	Crédit renouvelable ^(*)																																		
Objets		Besoin ponctuel de trésorerie ne justifiant pas le recours au crédit personnel ou renouvelable	Couverture de tout besoin de trésorerie nécessitant un étalement du remboursement généralement de 6 à 60 mois. Dépenses importantes : mariage, voyage, travaux...	Couverture de besoins ponctuels pouvant se renouveler.																																		
Bénéficiaires		Particuliers - disposant de revenus réguliers domiciliés - non inscrit au FCC ou au FICP - respectant les normes d'endettement	Particuliers - disposant de revenus réguliers domiciliés - non inscrit au FCC ou au FICP - respectant les normes d'endettement	Particuliers - disposant de revenus réguliers domiciliés, - non inscrit au FCC ou au FICP, - respectant les normes d'endettement. Obligation de vérification de solvabilité tout le long du remb.																																		
Conditions d'octroi		Soumis aux formalités du Code de la consommation (offre préalable, délai de rétractation...) si durée > 90 j.	Soumis aux formalités du Code de la consommation (offre préalable, délai de rétractation...)	Soumis aux formalités du Code de la consommation (offre préalable, délai de rétractation...) Sur lieu de vente : obligation de proposition d'une alternative avec un crédit amortissable.																																		
Conditions du crédit	Minimum	Le plus souvent 100 €	Le plus souvent 1 000 €	Le plus souvent 1 000 €																																		
	Maximum	Limité à 1/12 des revenus annuels du ménage	Selon possibilités financières de l'emprunteur.	Selon possibilités financières de l'emprunteur.																																		
	Taux	Autorisé : 14 % Non-autorisé : 16 %	6 mois : 4,95 % 36 mois : 5,65 % 12 mois : 5,25 % 48 mois : 5,65 % 24 mois : 5,45 % 60 mois : 5,75 %	15 %																																		
	Durée	Le plus souvent 12 mois	Le plus souvent de 6 à 84 mois.	Renouvelable annuellement (après rappel de faculté de renonciation). Durée de remboursement maxi. de 3 ans jusqu'à 3 k€, 5 ans au-delà.																																		
	Périodicité du remboursement	Sans objet	Mensuelle.	Mensuelle.																																		
	Remb. anticipé	Sans objet. Remboursement par versement en compte	Montant minimal selon les contrats Pénalités de 0,5 % à 1 % sous conditions de montant de remboursement et de durée restante.	Montant minimal selon les contrats Pénalités de 0,5 % à 1 % sous conditions de montant de remboursement et de durée restante.																																		
Sûretés		Caution, nantissement...	Caution, nantissement...	Caution, nantissement...																																		
Produits connexes		Assurance moyens de paiement Assurance décès sur découvert Banque à domicile...	Assurance moyens de paiement, assurance auto. Crédit renouvelable. Banque à domicile...	Assurance moyens de paiement Banque à domicile...																																		
Frais de dossier		Généralement aucun	1 % du montant emprunté ; mini : 20 € ; maxi : 100 €	1 % de l'autorisation ; mini : 20 € ; maxi : 100 €																																		
Arguments commerciaux		Souplesse d'utilisation	Crédit adapté à un besoin ponctuel Acquisition du bien ou service sans effort d'épargne	Utilisation au gré du client, remboursements étalés																																		
Particularités		Autorisation automatique dans certains établissements : ½ mois de revenus domiciliés	Cadre réglementaire : TAEG à communiquer ; Délai de rétractation à respecter ; TAEG plafonné au taux d'usure	Majoration de la mensualité possible																																		
Barèmes		Autorisé : 14 % Non-autorisé : 16 % Commission de plus fort découvert : 0,10 %	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="4">Mensualité (hors ADI) pour un prêt de 1 000 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6 mois :</td> <td>169,08 €</td> <td>36 mois :</td> <td>30,26 €</td> </tr> <tr> <td>12 mois :</td> <td>85,72 €</td> <td>42 mois :</td> <td>26,30 €</td> </tr> <tr> <td>18 mois :</td> <td>57,89 €</td> <td>48 mois :</td> <td>23,32 €</td> </tr> <tr> <td>24 mois :</td> <td>44,07 €</td> <td>54 mois :</td> <td>21,01 €</td> </tr> <tr> <td>30 mois :</td> <td>35,73 €</td> <td>60 mois :</td> <td>19,22 €</td> </tr> </tbody> </table>	Mensualité (hors ADI) pour un prêt de 1 000 €				6 mois :	169,08 €	36 mois :	30,26 €	12 mois :	85,72 €	42 mois :	26,30 €	18 mois :	57,89 €	48 mois :	23,32 €	24 mois :	44,07 €	54 mois :	21,01 €	30 mois :	35,73 €	60 mois :	19,22 €	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Encours utilisé</th> <th>Échéance mensuelle (ADI comprise)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jusqu'à 1 000 €</td> <td>70,00 €</td> </tr> <tr> <td>Entre 1 000 et 2 000 €</td> <td>80,00 €</td> </tr> <tr> <td>Entre 2 000 et 4 000 €</td> <td>160,00 €</td> </tr> <tr> <td>Au-delà de 4 000 €</td> <td>250,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Encours utilisé	Échéance mensuelle (ADI comprise)	Jusqu'à 1 000 €	70,00 €	Entre 1 000 et 2 000 €	80,00 €	Entre 2 000 et 4 000 €	160,00 €	Au-delà de 4 000 €	250,00 €
Mensualité (hors ADI) pour un prêt de 1 000 €																																						
6 mois :	169,08 €	36 mois :	30,26 €																																			
12 mois :	85,72 €	42 mois :	26,30 €																																			
18 mois :	57,89 €	48 mois :	23,32 €																																			
24 mois :	44,07 €	54 mois :	21,01 €																																			
30 mois :	35,73 €	60 mois :	19,22 €																																			
Encours utilisé	Échéance mensuelle (ADI comprise)																																					
Jusqu'à 1 000 €	70,00 €																																					
Entre 1 000 et 2 000 €	80,00 €																																					
Entre 2 000 et 4 000 €	160,00 €																																					
Au-delà de 4 000 €	250,00 €																																					

(*) Tarification fictive fournie à titre pédagogique

LES CRÉDITS COURT TERME AFFECTÉS

		Crédit à la consommation ^(*)	Location avec option d'achat (LOA) ^(*)	Crédit étudiant ^(*)																																																																							
Objets		Acquisition de tout bien de consommation durable Achats divers, biens d'équipement	Principalement véhicules automobiles	Financement des études supérieures																																																																							
Bénéficiaires		Tout particulier capable disposant de revenus suffisants Obligation de vérification de solvabilité durant tout le remboursement.	Tout particulier capable disposant de revenus suffisants	Tout étudiant capable inscrit à un cycle d'études supérieures																																																																							
Conditions d'octroi		- Preuve de l'achat du bien financé - Non-inscription au FCC ou au FICP - Respect des normes d'endettement.	- Non inscription au FCC ou au FICP - Respect des normes d'endettement.	- Bulletin d'inscription au cycle d'études obligatoire - Non inscription au FCC ou au FICP - Respect des normes d'endettement.																																																																							
Conditions du crédit	Minimum	Le plus souvent 1 000 €		Le plus souvent 1 000 €																																																																							
	Maximum	Selon possibilités financières de l'emprunteur	Selon possibilités financières de l'emprunteur	Coût des études (inscription + matériel pédagogique) dans des limites variables selon les banques.																																																																							
	Durée	En général, de 6 à 84 mois.	En général, de 3 à 5 ans.	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Durée des études</th> <th style="width: 50%;">Remboursement sur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1 et 2 ans</td> <td style="text-align: center;">3 ans</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3 et 4 ans</td> <td style="text-align: center;">5 ans</td> </tr> </tbody> </table>	Durée des études	Remboursement sur	1 et 2 ans	3 ans	3 et 4 ans	5 ans																																																																	
	Durée des études	Remboursement sur																																																																									
	1 et 2 ans	3 ans																																																																									
	3 et 4 ans	5 ans																																																																									
Taux	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">6 mois : 4,95 %</td> <td style="width: 50%;">36 mois : 5,65 %</td> </tr> <tr> <td>12 mois : 5,25 %</td> <td>48 mois : 5,65 %</td> </tr> <tr> <td>24 mois : 5,45 %</td> <td>60 mois : 5,75 %</td> </tr> </table>	6 mois : 4,95 %	36 mois : 5,65 %	12 mois : 5,25 %	48 mois : 5,65 %	24 mois : 5,45 %	60 mois : 5,75 %		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 30%;">Durée des études</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Différé de remboursement sur</th> </tr> <tr> <th style="width: 35%;">Capital seul</th> <th style="width: 35%;">Capital + intérêts</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1 an</td> <td style="text-align: center;">5,20 %</td> <td style="text-align: center;">5,70 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2 ans</td> <td style="text-align: center;">5,25 %</td> <td style="text-align: center;">5,75 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3 ans</td> <td style="text-align: center;">5,50 %</td> <td style="text-align: center;">6,00 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4 ans</td> <td style="text-align: center;">5,70 %</td> <td style="text-align: center;">6,30 %</td> </tr> </tbody> </table>	Durée des études	Différé de remboursement sur		Capital seul	Capital + intérêts	1 an	5,20 %	5,70 %	2 ans	5,25 %	5,75 %	3 ans	5,50 %	6,00 %	4 ans	5,70 %	6,30 %																																																	
6 mois : 4,95 %	36 mois : 5,65 %																																																																										
12 mois : 5,25 %	48 mois : 5,65 %																																																																										
24 mois : 5,45 %	60 mois : 5,75 %																																																																										
Durée des études	Différé de remboursement sur																																																																										
	Capital seul	Capital + intérêts																																																																									
1 an	5,20 %	5,70 %																																																																									
2 ans	5,25 %	5,75 %																																																																									
3 ans	5,50 %	6,00 %																																																																									
4 ans	5,70 %	6,30 %																																																																									
Périodicité	Échéances mensuelles.	Loyers mensuels.	Échéances mensuelles.																																																																								
Remb. anticipé	Montant minimal selon les contrats Pénalités de 0,5 % à 1 % sous conditions de montant de remboursement et de durée restante.	Option d'achat du véhicule à la fin de chaque année	Montant minimal selon les contrats Pénalités de 0,5 % à 1 % sous conditions de montant de remboursement et de durée restante.																																																																								
Sûretés	Gage sur véhicules, caution...	La société de LOA est propriétaire du véhicule loué.	Caution																																																																								
Produits connexes	Assurance auto (pour crédit auto)	Assurance auto	Livret jeune, banque à domicile, carte bancaire...																																																																								
Frais de dossier	1 % du montant emprunté ; mini : 20 € ; maxi : 100 €		30 €																																																																								
Arguments commerciaux	Acquisition du bien ou service sans effort d'épargne	Possibilité d'investir sans apport initial Option d'achat à l'échéance et à chaque anniversaire Pas de problème de revente à l'échéance	Choix entre : - franchise sur le seul capital - franchise sur capital et intérêts																																																																								
Particularités	Cadre réglementaire : - TAEG à communiquer - Délai de rétractation à respecter - TAEG plafonné au taux d'usure	Concerne uniquement les biens neufs.	Cadre réglementaire : - TAEG à communiquer - Délai de rétractation à respecter - TAEG plafonné au taux d'usure																																																																								
Barèmes	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;">Mensualité (hors ADI) pour un prêt de 1 000 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 25%;">6 mois :</td> <td style="width: 25%;">169,08 €</td> <td style="width: 25%;">36 mois :</td> <td style="width: 25%;">30,26 €</td> </tr> <tr> <td>12 mois :</td> <td>85,72 €</td> <td>42 mois :</td> <td>26,30 €</td> </tr> <tr> <td>18 mois :</td> <td>57,89 €</td> <td>48 mois :</td> <td>23,32 €</td> </tr> <tr> <td>24 mois :</td> <td>44,07 €</td> <td>54 mois :</td> <td>21,01 €</td> </tr> <tr> <td>30 mois :</td> <td>35,73 €</td> <td>60 mois :</td> <td>19,22 €</td> </tr> </tbody> </table>	Mensualité (hors ADI) pour un prêt de 1 000 €				6 mois :	169,08 €	36 mois :	30,26 €	12 mois :	85,72 €	42 mois :	26,30 €	18 mois :	57,89 €	48 mois :	23,32 €	24 mois :	44,07 €	54 mois :	21,01 €	30 mois :	35,73 €	60 mois :	19,22 €	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="5" style="text-align: center;">Barème en % du prix TTC du bien financé</th> </tr> <tr> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Durée</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">1^{er} loyer majoré ou Loyers constants</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Option d'achat à l'échéance</th> </tr> <tr> <th style="width: 10%;">1^{er} loyer</th> <th style="width: 10%;">+ Loyers suivants</th> <th style="width: 10%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">36</td> <td style="text-align: center;">20 %</td> <td style="text-align: center;">35 × 2,590 %</td> <td style="text-align: center;">36 × 3,073 %</td> <td style="text-align: center;">10 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">48</td> <td style="text-align: center;">20 %</td> <td style="text-align: center;">47 × 2,119 %</td> <td style="text-align: center;">48 × 2,492 %</td> <td style="text-align: center;">7 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">60</td> <td style="text-align: center;">20 %</td> <td style="text-align: center;">59 × 1,852 %</td> <td style="text-align: center;">60 × 2,154 %</td> <td style="text-align: center;">4 %</td> </tr> </tbody> </table>	Barème en % du prix TTC du bien financé					Durée	1 ^{er} loyer majoré ou Loyers constants			Option d'achat à l'échéance	1 ^{er} loyer	+ Loyers suivants		36	20 %	35 × 2,590 %	36 × 3,073 %	10 %	48	20 %	47 × 2,119 %	48 × 2,492 %	7 %	60	20 %	59 × 1,852 %	60 × 2,154 %	4 %	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Mensualité pour un remboursement sur 3 ans (après différé) (ADI incluse) et pour un financement global de 1 000 €</th> </tr> <tr> <th rowspan="2" style="width: 15%;">Durée des études</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Différé de remboursement sur :</th> </tr> <tr> <th style="width: 35%;">Capital seul</th> <th style="width: 50%;">Capital + intérêts</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1 an</td> <td style="text-align: center;">30,06 €</td> <td style="text-align: center;">32,06 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2 ans</td> <td style="text-align: center;">30,08 €</td> <td style="text-align: center;">33,99 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3 ans</td> <td style="text-align: center;">30,20 €</td> <td style="text-align: center;">36,41 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4 ans</td> <td style="text-align: center;">30,29 €</td> <td style="text-align: center;">39,29 €</td> </tr> </tbody> </table>	Mensualité pour un remboursement sur 3 ans (après différé) (ADI incluse) et pour un financement global de 1 000 €			Durée des études	Différé de remboursement sur :		Capital seul	Capital + intérêts	1 an	30,06 €	32,06 €	2 ans	30,08 €	33,99 €	3 ans	30,20 €	36,41 €	4 ans	30,29 €	39,29 €
Mensualité (hors ADI) pour un prêt de 1 000 €																																																																											
6 mois :	169,08 €	36 mois :	30,26 €																																																																								
12 mois :	85,72 €	42 mois :	26,30 €																																																																								
18 mois :	57,89 €	48 mois :	23,32 €																																																																								
24 mois :	44,07 €	54 mois :	21,01 €																																																																								
30 mois :	35,73 €	60 mois :	19,22 €																																																																								
Barème en % du prix TTC du bien financé																																																																											
Durée	1 ^{er} loyer majoré ou Loyers constants			Option d'achat à l'échéance																																																																							
	1 ^{er} loyer	+ Loyers suivants																																																																									
36	20 %	35 × 2,590 %	36 × 3,073 %	10 %																																																																							
48	20 %	47 × 2,119 %	48 × 2,492 %	7 %																																																																							
60	20 %	59 × 1,852 %	60 × 2,154 %	4 %																																																																							
Mensualité pour un remboursement sur 3 ans (après différé) (ADI incluse) et pour un financement global de 1 000 €																																																																											
Durée des études	Différé de remboursement sur :																																																																										
	Capital seul	Capital + intérêts																																																																									
1 an	30,06 €	32,06 €																																																																									
2 ans	30,08 €	33,99 €																																																																									
3 ans	30,20 €	36,41 €																																																																									
4 ans	30,29 €	39,29 €																																																																									

(*) Tarification fictive fournie à titre pédagogique

LES CRÉDITS ÉPARGNE LOGEMENT

		Prêts CEL	Prêts PEL																																				
Objets	PEL et CEL ouverts depuis 03/11 : construction, acquisition, travaux pour une résidence principale uniquement. PEL et CEL antérieurs : idem + acquisition d'une résidence secondaire neuve ; acquisition de résidence à temps partagé ; achats de parts de SCPI (conditions particulières) ; Quelques exclusions (liste non exhaustive) : financement de locaux purement professionnels, camping car, piscine, court de tennis, abri de jardin ...																																						
Bénéficiaires	Particuliers - disposant de revenus réguliers et domiciliés - détenteur de droits acquis sur son propre CEL (validité 10 ans) Minimum d'intérêts acquis : 75 € (acquisition), 37 € (travaux), 22,5 € (économies d'énergie)		Particuliers - disposant de revenus réguliers et domiciliés - détenteur de droits acquis sur son propre PEL (validité 1 an)																																				
Conditions d'octroi	Soumis aux formalités du Code de la consommation (offre préalable, délai de réflexion, TEG)																																						
Conditions du crédit	Minimum	Aucun	Aucun. 5 000 € pour bénéficiaire de la prime (plans ouverts depuis 03/11).																																				
	Maximum	23 000 €	92 000 € (y compris prêt issu d'un CEL)																																				
	Taux	Taux de la phase épargne + 1,50 %, soit 2,75 % (hors assurance) Lorsque pour un même CEL, l'emprunteur utilise des intérêts acquis à des taux différents, il convient de prendre en compte, pour la détermination des droits, les intérêts acquis dans l'ordre chronologique.	Taux de la phase épargne + 1,70 %, soit 4,20 % (hors assurance) pour les plans ouverts depuis 01/03/2011. Les droits doivent être utilisés en une seule fois. En cas d'utilisation partielle, la fraction non utilisée est perdue.																																				
	ADI :	0,30 € par tranche ou fraction de tranche de 1 000 € empruntés(*)	0,30 € par tranche ou fraction de tranche de 1 000 € empruntés(*)																																				
	Durée	2 à 15 ans - Pas de modulation ni de franchise possibles	2 à 15 ans - Pas de modulation ni de franchise possibles																																				
	Périodicité	Remboursable par mensualités, trimestrialités ou semestrialités constantes	Remboursable par mensualités, trimestrialités ou semestrialités constantes																																				
	Remb. anticipé	Application des dispositions du Code de la consommation	Application des dispositions du Code de la consommation																																				
Utilisation de droits	Droits issus - du CEL du titulaire et de son conjoint co-emprunteur (plus de 18 mois) - de la cession de droits provenant d'un CEL (voir cession)	Droits issus - du PEL du titulaire et de son conjoint co-emprunteur (Plus de 3 ans) - de la cession de droits provenant d'un CEL ou d'un PEL (voir cession)																																					
Sûretés	ADI, Hypothèque, Privilège du prêteur de deniers, Société de caution mutuelle, Caution...	ADI, Hypothèque, Privilège du prêteur de deniers, Société de caution mutuelle, Caution...																																					
Produits connexes	Multirisques habitation, Assurance perte d'emploi, Assurance-vie, Crédit renouvelable	Multirisques habitation, Assurance perte d'emploi, Assurance-vie, Crédit renouvelable, Ouverture d'un nouveau PEL																																					
Frais de dossier	Néant	Néant																																					
Arguments commerciaux	Adapté aux travaux de faible montant. Avantage du taux. Octroi d'une prime. Prêt CEL assimilé à de l'apport personnel. Les droits à prêts peuvent être utilisés en plusieurs fois. L'octroi d'un prêt ne met pas fin au CEL. Pas de frais de dossier. Le plus souvent, absence d'IRA.	Prêt PEL assimilé à de l'apport personnel. Octroi d'une prime (sous conditions de montant de prêt et de performance énergétique du bien financé). Avantage du taux. Pas de frais de dossier. Le plus souvent, absence d'IRA.																																					
Cession des droits à prêt	Conjoint Ascendants, descendants, frères, sœurs, oncles, tantes, neveux, nièces du titulaire et de son conjoint Conjoints des ascendants, descendants, frères, sœurs du titulaire et de son conjoint																																						
Barèmes	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Durée du prêt à échéances mensuelles</th> <th>Montant du prêt pour 1 € d'intérêts acquis</th> <th>Montant de la mensualité pour un prêt de 1 000 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>5 ans</td><td>47,014</td><td>17,84</td></tr> <tr><td>8 ans</td><td>29,377</td><td>11,60</td></tr> <tr><td>10 ans</td><td>23,458</td><td>9,53</td></tr> <tr><td>12 ans</td><td>19,501</td><td>8,15</td></tr> <tr><td>15 ans</td><td>15,530</td><td>6,77</td></tr> </tbody> </table>		Durée du prêt à échéances mensuelles	Montant du prêt pour 1 € d'intérêts acquis	Montant de la mensualité pour un prêt de 1 000 €	5 ans	47,014	17,84	8 ans	29,377	11,60	10 ans	23,458	9,53	12 ans	19,501	8,15	15 ans	15,530	6,77	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Durée du prêt à échéances mensuelles</th> <th>Montant du prêt pour 1 € d'intérêts acquis</th> <th>Montant de la mensualité pour un prêt de 1 000 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>5 ans</td><td>39,0041</td><td>18,472</td></tr> <tr><td>8 ans</td><td>24,2354</td><td>12,246</td></tr> <tr><td>10 ans</td><td>19,2751</td><td>10,184</td></tr> <tr><td>12 ans</td><td>15,9590</td><td>8,816</td></tr> <tr><td>15 ans</td><td>12,6369</td><td>7,454</td></tr> </tbody> </table>	Durée du prêt à échéances mensuelles	Montant du prêt pour 1 € d'intérêts acquis	Montant de la mensualité pour un prêt de 1 000 €	5 ans	39,0041	18,472	8 ans	24,2354	12,246	10 ans	19,2751	10,184	12 ans	15,9590	8,816	15 ans	12,6369	7,454
Durée du prêt à échéances mensuelles	Montant du prêt pour 1 € d'intérêts acquis	Montant de la mensualité pour un prêt de 1 000 €																																					
5 ans	47,014	17,84																																					
8 ans	29,377	11,60																																					
10 ans	23,458	9,53																																					
12 ans	19,501	8,15																																					
15 ans	15,530	6,77																																					
Durée du prêt à échéances mensuelles	Montant du prêt pour 1 € d'intérêts acquis	Montant de la mensualité pour un prêt de 1 000 €																																					
5 ans	39,0041	18,472																																					
8 ans	24,2354	12,246																																					
10 ans	19,2751	10,184																																					
12 ans	15,9590	8,816																																					
15 ans	12,6369	7,454																																					

(*) Tarification fictive fournie à titre pédagogique

LES CRÉDITS IMMOBILIERS

		Crédit immobilier ordinaire ^(*)	Crédit relais ^(*)																																																
Objets	Tout objet immobilier : construction, acquisition, extension, travaux... de toute résidence. Achats de parts de SCPI, investissement locatif. Paiement de soultes à l'occasion de l'héritage d'un bien immobilier...		Financement d'un bien immobilier en attente de l'encaissement de la vente d'un autre bien immobilier.																																																
Bénéficiaires	Particuliers - disposant de revenus réguliers et domiciliés ; - non inscrit au FCC ou au FICP ; - respectant les normes d'endettement.		Particuliers - disposant de revenus réguliers et domiciliés ; - non inscrit au FCC ou au FICP ; - respectant les normes d'endettement.																																																
Conditions d'octroi	Soumis aux formalités du Code de la consommation : offre valable 30 jours, engagement de la banque pendant 4 mois, délai de réflexion de 10 jours, TEG plafonné par le taux d'usure correspondant.		Id																																																
Conditions du crédit	Minimum	Le plus souvent 5 000 €	Le plus souvent 15 000 €																																																
	Maximum	Selon possibilités financières de l'emprunteur.																																																	
	Taux	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Durée D</th> <th colspan="2">Apport personnel</th> </tr> <tr> <th>≥ 30 %</th> <th>< 30 %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>8 < D ≤ 12 ans :</td> <td>3,00 %</td> <td>3,20 %</td> </tr> <tr> <td>12 < D ≤ 15 ans :</td> <td>3,25 %</td> <td>3,45 %</td> </tr> <tr> <td>15 < D ≤ 20 ans :</td> <td>3,60 %</td> <td>3,80 %</td> </tr> <tr> <td>20 < D ≤ 25 ans :</td> <td>4,00 %</td> <td>4,20 %</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Taux variable :</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Apport personnel</th> </tr> <tr> <th>≥ 30 %</th> <th>< 30 %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2,60 %</td> <td>2,90 %</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">avec butoirs à ± 2 %.</p>	Durée D	Apport personnel		≥ 30 %	< 30 %	8 < D ≤ 12 ans :	3,00 %	3,20 %	12 < D ≤ 15 ans :	3,25 %	3,45 %	15 < D ≤ 20 ans :	3,60 %	3,80 %	20 < D ≤ 25 ans :	4,00 %	4,20 %	Taux variable :		Apport personnel		≥ 30 %	< 30 %	2,60 %	2,90 %	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Montant du prêt P *</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>P ≤ 30 %</td> <td>3,90 %</td> </tr> <tr> <td>30 % < P ≤ 50 %</td> <td>4,10 %</td> </tr> <tr> <td>50 % < P ≤ 70 %</td> <td>4,50 %</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">* en % du total de l'opération</p>	Montant du prêt P *	Taux	P ≤ 30 %	3,90 %	30 % < P ≤ 50 %	4,10 %	50 % < P ≤ 70 %	4,50 %															
	Durée D	Apport personnel																																																	
		≥ 30 %	< 30 %																																																
8 < D ≤ 12 ans :	3,00 %	3,20 %																																																	
12 < D ≤ 15 ans :	3,25 %	3,45 %																																																	
15 < D ≤ 20 ans :	3,60 %	3,80 %																																																	
20 < D ≤ 25 ans :	4,00 %	4,20 %																																																	
Taux variable :																																																			
Apport personnel																																																			
≥ 30 %	< 30 %																																																		
2,60 %	2,90 %																																																		
Montant du prêt P *	Taux																																																		
P ≤ 30 %	3,90 %																																																		
30 % < P ≤ 50 %	4,10 %																																																		
50 % < P ≤ 70 %	4,50 %																																																		
Durée	5 à 25 ans, parfois même au-delà.		2 ans.																																																
Périodicité	Remboursable par mensualités, trimestrialités, semestrialités ou annuités constantes.		Remboursable "in fine" lors de la vente du bien immobilier.																																																
Remb. anticipé	Application des dispositions du Code de la consommation : indemnité de 6 mois d'intérêts sur le capital remboursé, plafonnée à 3 % du capital restant dû avant le remboursement. Parfois, pas de pénalité si remplacé par un prêt de montant au moins égal au remboursement anticipé effectué. Montant minimal de remboursement selon contrats.		Sans objet.																																																
Sûretés	ADI, Hypothèque, Privilège du prêteur de deniers, Garantie d'une société de caution mutuelle, Caution, Nantissement de titres ...		Id + engagement de versement des fonds par le notaire chargé de la vente du bien.																																																
Produits connexes	Multirisques habitation, Assurance perte d'emploi, Assurance-vie, Crédit renouvelable.		Multirisques habitation, Assurance perte d'emploi...																																																
Frais de dossier	1 % du capital emprunté, plafonnés à 500 €.		1 % du capital emprunté, plafonnés à 500 €.																																																
Particularités	Possibilités de : <ul style="list-style-type: none"> moduler le montant des échéances : à la hausse avec réduction de la durée du crédit, à la baisse avec allongement de la durée du crédit ; suspendre les échéances pendant une durée maximum de 1 an avec augmentation des échéances suivantes ou allongement de la durée du crédit. 		Intérêts payables mensuellement ou trimestriellement. Possibilité de différé total.																																																
Arguments commerciaux	Modulation des échéances possible. Taux fixe : Montant des remboursements garantis, même en cas de hausse future des taux. Taux variable : Bénéfice d'une éventuelle baisse future des taux – Butoir en cas de hausse des taux.		Jusqu'à la vente du bien, paiement des seuls intérêts. Taux fixe garanti. Remboursé dès la vente du bien : durée adaptée au besoin.																																																
Barèmes	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Durée</th> <th colspan="6">Montant de la mensualité (hors ADI) pour un prêt de 1 000 €</th> </tr> <tr> <th>Taux 3,00 %</th> <th>3,20 %</th> <th>3,45 %</th> <th>3,60 %</th> <th>3,80 %</th> <th>4,20 %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>8 ans</td> <td>11,729</td> <td>11,820</td> <td>11,935</td> <td>12,004</td> <td>12,096</td> <td>12,282</td> </tr> <tr> <td>12 ans</td> <td>8,277</td> <td>8,372</td> <td>8,491</td> <td>8,562</td> <td>8,658</td> <td>8,853</td> </tr> <tr> <td>15 ans</td> <td>6,906</td> <td>7,002</td> <td>7,124</td> <td>7,198</td> <td>7,297</td> <td>7,497</td> </tr> <tr> <td>20 ans</td> <td>5,546</td> <td>5,647</td> <td>5,774</td> <td>5,851</td> <td>5,955</td> <td>6,166</td> </tr> <tr> <td>25 ans</td> <td>4,742</td> <td>4,847</td> <td>4,979</td> <td>5,060</td> <td>5,168</td> <td>5,389</td> </tr> </tbody> </table>		Durée	Montant de la mensualité (hors ADI) pour un prêt de 1 000 €						Taux 3,00 %	3,20 %	3,45 %	3,60 %	3,80 %	4,20 %	8 ans	11,729	11,820	11,935	12,004	12,096	12,282	12 ans	8,277	8,372	8,491	8,562	8,658	8,853	15 ans	6,906	7,002	7,124	7,198	7,297	7,497	20 ans	5,546	5,647	5,774	5,851	5,955	6,166	25 ans	4,742	4,847	4,979	5,060	5,168	5,389	Sans objet
Durée	Montant de la mensualité (hors ADI) pour un prêt de 1 000 €																																																		
	Taux 3,00 %	3,20 %	3,45 %	3,60 %	3,80 %	4,20 %																																													
8 ans	11,729	11,820	11,935	12,004	12,096	12,282																																													
12 ans	8,277	8,372	8,491	8,562	8,658	8,853																																													
15 ans	6,906	7,002	7,124	7,198	7,297	7,497																																													
20 ans	5,546	5,647	5,774	5,851	5,955	6,166																																													
25 ans	4,742	4,847	4,979	5,060	5,168	5,389																																													

(*) Tarification et modalités fictives fournies à titre pédagogique.

LES ASSURANCES DE DOMMAGES

Assurance automobile^(*)										
Risques couverts										
Formule A	<ul style="list-style-type: none"> - Dommages aux tiers (responsabilité civile) - Dommages au véhicule en cas de collision avec tiers identifié - Garantie défense-recours - Service d'assistance en France 									
Formule B	Formule A + : bris de glace, vol, vandalisme, attentats, catastrophes naturelles									
Formule C	Formule B + : dommages tous accidents									
Formule D	Formule C + : objets transportés, mise à disposition d'un véhicule de remplacement									
Trajets assurés	<ul style="list-style-type: none"> - Déplacements personnels (promenade) - Déplacements personnels + trajet travail - Tous déplacements, y compris professionnels 									
Options	<ul style="list-style-type: none"> - Sans franchise, franchises de 200 € ou 400 € - Garantie personnelle conducteur - Garantie personnes transportée 									
Cotisations :	<ul style="list-style-type: none"> - Annuelles - Semestrielles - Mensuelles 									
Bonus :	Limité à 50 % du tarif de base. Multiplié chaque année par 0,95 en l'absence de sinistre.									
Malus :	Limité à 350 % du tarif de base. Multiplié par 1,25 ou 1,125 par accident.									
Résiliation du contrat	<ul style="list-style-type: none"> - Préavis de 1 à 2 mois selon les compagnies : lettre recommandée avec AR - Résiliation dans un délai de 20 jours suivant la date d'envoi de l'avis d'échéance - Pas de préavis en cas de : <ul style="list-style-type: none"> - vente ou destruction du véhicule - changement des bases d'évaluation - décès-invalidité de l'assuré 									
Tarifs (exemples)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">Tarif de base, conducteur 35 ans Promenade/trajet</th> <th style="width: 30%;">Formule A + Garantie conducteur Franchise 200 €</th> <th style="width: 30%;">Formule C + Garantie conducteur Franchise 400 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Renault Clio Région parisienne</td> <td style="text-align: center;">42 €/mois</td> <td style="text-align: center;">68 €/mois</td> </tr> <tr> <td>Peugeot 307 Région lyonnaise</td> <td style="text-align: center;">52 €/mois</td> <td style="text-align: center;">84 €/mois</td> </tr> </tbody> </table> <p>Critère de tarification : catégorie de véhicule, zone de circulation, garantie choisie, usage du véhicule, conducteurs, sinistralité du véhicule...</p>	Tarif de base, conducteur 35 ans Promenade/trajet	Formule A + Garantie conducteur Franchise 200 €	Formule C + Garantie conducteur Franchise 400 €	Renault Clio Région parisienne	42 €/mois	68 €/mois	Peugeot 307 Région lyonnaise	52 €/mois	84 €/mois
Tarif de base, conducteur 35 ans Promenade/trajet	Formule A + Garantie conducteur Franchise 200 €	Formule C + Garantie conducteur Franchise 400 €								
Renault Clio Région parisienne	42 €/mois	68 €/mois								
Peugeot 307 Région lyonnaise	52 €/mois	84 €/mois								
Arguments commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Quatre formules pour tous les besoins - Options de franchise et de modalités de paiement des primes - Assistance sans franchise kilométrique - Garantie personnelle du conducteur incluse - Déclaration téléphonique de sinistres 24h/24 									

Multirisques-habitation (MRH)^(*)							
Risques couverts							
Formule de base	Habitation et mobilier pour les dégâts suivants : <ul style="list-style-type: none"> - vol - incendie - dégâts des eaux - dommages électriques - catastrophes naturelles Dommages causés aux tiers (responsabilité civile)						
Formule étendue	Formule de base + : <ul style="list-style-type: none"> - accidents domestiques aux objets - aide juridique (défense, recours, procédure) - vandalisme - attentats - intempéries 						
Options	<ul style="list-style-type: none"> - Sans franchise. - Franchise de 100 €. - Franchise de 300 €. - Formule propriétaire non occupant. 						
Cotisations :	<ul style="list-style-type: none"> - Annuelles, - Semestrielles, - Mensuelles. 						
Résiliation du contrat	<ul style="list-style-type: none"> - Préavis de 1 à 2 mois selon les compagnies : lettre recommandée avec AR - Résiliation dans un délai de 20 jours suivant la date d'envoi de l'avis d'échéance - Préavis de 1 mois en cas de licenciement, mutation - Pas de préavis en cas de : <ul style="list-style-type: none"> - cession du logement - déménagement - décès-invalidité de l'assuré ou de son conjoint 						
Tarifs (exemples)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Cotisation annuelle (formule étendue)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 70%;"> Studio de 35 m² <ul style="list-style-type: none"> - situé en région parisienne, - valeur du mobilier : 10 000 €, - franchise de 100 € </td> <td style="width: 30%; text-align: center; vertical-align: middle;">140 €</td> </tr> <tr> <td> Pavillon de 140 m² <ul style="list-style-type: none"> - situé en province, - valeur du mobilier : 100 000 €, - franchise de 300 € </td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">700 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Critères de tarification : zone géographique, nombre de pièces, superficie de terrain, qualité de l'occupant (propriétaire ou locataire), résidence principale ou secondaire, garanties offertes, montants plafond des remboursements et de franchise ...</p>	Cotisation annuelle (formule étendue)		Studio de 35 m² <ul style="list-style-type: none"> - situé en région parisienne, - valeur du mobilier : 10 000 €, - franchise de 100 € 	140 €	Pavillon de 140 m² <ul style="list-style-type: none"> - situé en province, - valeur du mobilier : 100 000 €, - franchise de 300 € 	700 €
Cotisation annuelle (formule étendue)							
Studio de 35 m² <ul style="list-style-type: none"> - situé en région parisienne, - valeur du mobilier : 10 000 €, - franchise de 100 € 	140 €						
Pavillon de 140 m² <ul style="list-style-type: none"> - situé en province, - valeur du mobilier : 100 000 €, - franchise de 300 € 	700 €						
Arguments commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Deux formules et plusieurs options pour tous les besoins - Déclaration téléphonique de sinistres 24h/24 - Garantie « Valeur à neuf » du mobilier - Versement d'un acompte de 20 % du dommage - Prise en charge pendant 1 an des mensualités de nos prêts si logement inhabitable après un sinistre 						

(*) Tarification et composition des formules fictives fournies à titre pédagogique

LES ASSURANCES DE PERSONNES

Garantie des accidents de la vie ^(*)							
Objet	Contrat d'assurance garantissant le versement d'une indemnité en cas d'accident de la vie quotidienne entraînant une incapacité permanente de l'assuré						
Bénéficiaires	Toute personne physique âgée de moins de 65 ans à la souscription.						
Souscription	Aucune formalité médicale						
Durée du contrat	1 an, renouvelable par tacite reconduction jusqu'à 85 ans (après rappel de faculté de renonciation)						
Risques couverts	Accidents domestiques Accidents de la vie privée : chute, choc, brûlure, électrocution Accidents survenus lors de la pratique d'un sport Accidents médicaux ou chirurgicaux, erreur de diagnostic, maladies nosocomiales Attentats Catastrophes naturelles ou technologiques						
Risques exclus	Accidents de la route Accidents professionnels Dommages consécutifs à une maladie Sports mécaniques, voltige aérienne, courses trans-océaniques, sports de haut niveau						
Garanties	Incapacité permanente (5 % minimum), invalidité Préjudices physique, économique Préjudice moral ou d'agrément (pretium doloris) Décès (frais d'obsèques) Assistance après accident						
Indemnisation	Plafond : 1 000 000 € par victime et par événement.						
Cotisations	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Personnes assurées</th> <th>Cotisation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 personne</td> <td>8 €/mois</td> </tr> <tr> <td>Toutes personnes du foyer</td> <td>15 €/mois</td> </tr> </tbody> </table>	Personnes assurées	Cotisation	1 personne	8 €/mois	Toutes personnes du foyer	15 €/mois
Personnes assurées	Cotisation						
1 personne	8 €/mois						
Toutes personnes du foyer	15 €/mois						
Arguments commerciaux	Pas de questionnaire de santé Déblocage rapide des fonds Avance sur indemnisation en cas de besoin Indemnisation de risques non couverts par les assurances ordinaires						

Assurance complémentaire santé ^(*)																																							
Objet	Contrat d'assurance garantissant un complément de remboursement des frais de santé																																						
Bénéficiaires	Toute personne physique																																						
Risques assurés	Frais médicaux non couverts par la Sécurité sociale et jusqu'à concurrence des plafonds prévus																																						
Risques exclus	Maladie ou grossesse en cours au moment de la souscription																																						
Prestations servies	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Choix entre 3 formules :</th> <th>Restreinte</th> <th>Complète</th> <th>Étendue</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tiers payant pharmaceutique</td> <td>✗</td> <td>✗</td> <td>✗</td> </tr> <tr> <td>Consultations médicales</td> <td></td> <td>✗</td> <td>✗</td> </tr> <tr> <td>Prestations d'auxiliaires médicaux</td> <td></td> <td>✗</td> <td>✗</td> </tr> <tr> <td>Soins dentaires</td> <td>100 % ⁽²⁾</td> <td>200 % ⁽²⁾</td> <td>Totale</td> </tr> <tr> <td>Frais d'optique</td> <td>100 % ⁽²⁾</td> <td>200 % ⁽²⁾</td> <td>Totale</td> </tr> <tr> <td>Frais d'hospitalisation ⁽¹⁾</td> <td>✗</td> <td>✗</td> <td>✗</td> </tr> <tr> <td>Hospitalisation en chambre individuelle</td> <td></td> <td></td> <td>✗</td> </tr> <tr> <td>Frais de maternité ⁽¹⁾</td> <td></td> <td>✗</td> <td>✗</td> </tr> </tbody> </table> <p>⁽¹⁾ : Non prévue à la souscription du contrat ⁽²⁾ : du tarif conventionné de la Sécurité sociale</p>			Choix entre 3 formules :	Restreinte	Complète	Étendue	Tiers payant pharmaceutique	✗	✗	✗	Consultations médicales		✗	✗	Prestations d'auxiliaires médicaux		✗	✗	Soins dentaires	100 % ⁽²⁾	200 % ⁽²⁾	Totale	Frais d'optique	100 % ⁽²⁾	200 % ⁽²⁾	Totale	Frais d'hospitalisation ⁽¹⁾	✗	✗	✗	Hospitalisation en chambre individuelle			✗	Frais de maternité ⁽¹⁾		✗	✗
Choix entre 3 formules :	Restreinte	Complète	Étendue																																				
Tiers payant pharmaceutique	✗	✗	✗																																				
Consultations médicales		✗	✗																																				
Prestations d'auxiliaires médicaux		✗	✗																																				
Soins dentaires	100 % ⁽²⁾	200 % ⁽²⁾	Totale																																				
Frais d'optique	100 % ⁽²⁾	200 % ⁽²⁾	Totale																																				
Frais d'hospitalisation ⁽¹⁾	✗	✗	✗																																				
Hospitalisation en chambre individuelle			✗																																				
Frais de maternité ⁽¹⁾		✗	✗																																				
Cotisations	Tarif dépendant de la formule choisie et de l'âge de l'assuré. Exemple : assuré de 30 ans : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Formule</th> <th>Restreinte</th> <th>Complète</th> <th>Étendue</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cotisation mensuelle</td> <td>14 €</td> <td>28 €</td> <td>48 €</td> </tr> </tbody> </table> Réduction de 5 % si l'assuré est titulaire d'un contrat MRH ou auto souscrit auprès de notre établissement. Réduction de 20 % à compter du 3 ^{ème} assuré de la même famille.			Formule	Restreinte	Complète	Étendue	Cotisation mensuelle	14 €	28 €	48 €																												
Formule	Restreinte	Complète	Étendue																																				
Cotisation mensuelle	14 €	28 €	48 €																																				
Arguments commerciaux	Remboursement en 72 h maximum Pas de délai de carence En cas d'hospitalisation : <ul style="list-style-type: none"> - assistance 24 h/24 - prise en charge des frais d'une personne de votre choix à votre côté 																																						

^(*) Tarification et composition des formules fictives fournies à titre pédagogique.

L'ASSURANCE « LOI MADELIN »

Définition	Contrat d'assurance volontaire destiné à améliorer la protection sociale des entrepreneurs individuels.				
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels indépendants (sauf agriculteurs) - Gérants majoritaires de SARL, EURL, SELARL, (gérants minoritaires exclus) - Gérants associés de SNC - Agents commerciaux - Associés de société civile professionnelle 				
Régime applicable aux exercices clos à compter du 01/04/2004					
Cotisations	Montants	Facultatifs dans la limite de :			
			Mode de calcul	Plancher	Plafond
		<ul style="list-style-type: none"> - Prévoyance (invalidité, maladie) - Perte d'emploi - Assurance vieillesse 	3,75 % 1,875 % 10 %	du bénéfice imposable	7 % du plafond annuel de la Sécurité sociale : 2 592 € en 2013 2,5 % du plafond annuel de la Sécurité sociale : 926 € en 2013 10 % du plafond annuel de la Sécurité sociale : 3 703 € en 2013
Fiscalité	Deductibles du bénéfice imposable dans la limite des plafonds ci-dessus.				
Prestations servies	Types	<ul style="list-style-type: none"> - Chômage et maladie : indemnités journalières - Retraite : rente viagère - Contre-assurance décès : en faveur d'un bénéficiaire désigné ou des ayants droit 			
	Fiscalité des prestations	<ul style="list-style-type: none"> - Indemnités maladie : non imposables - Indemnités chômage : imposables dans les conditions de droit commun - Retraite : imposable dans la catégorie pensions, retraites et rentes (abattement de 10 %) 			
Frais	4,5 %				
Sortie	A l'échéance	Au départ à la retraite, uniquement en rente viagère.			
	Anticipée	Rachat du contrat possible en cas : <ul style="list-style-type: none"> - d'invalidité - de cessation d'activité due à une liquidation judiciaire 			
Arguments commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Optimisation de la protection sociale - Les cotisations réduisent la charge fiscale 	<ul style="list-style-type: none"> - Un complément de retraite - Une alternative ou un complément à l'assurance-vie 			
Occasions de souscription	<ul style="list-style-type: none"> - À tout moment sur opportunité - Lors de l'entrée en relation - Lors d'un bilan patrimonial 	<ul style="list-style-type: none"> - Lors de la rencontre avec le conjoint collaborateur - Lorsque l'entrepreneur commence à se préoccuper de sa future retraite 			

Plafond annuel de la sécurité sociale pour l'année 2013 : 37 032 €

LES CRÉDITS DE TRÉSORERIE

	Escompte ^(*)	Mobilisation « DAILLY » ^(*)	Affacturage ^(*)
Objet	Couverture des besoins de trésorerie générés par le décalage d'encaissement des créances clients représentées par des effets de commerce	Couverture des besoins de trésorerie générés par le décalage d'encaissement des créances clients représentées ou non par des effets de commerce	Couverture <ul style="list-style-type: none"> - des besoins de trésorerie - de la gestion matérielle - du risque générés par les créances clients
Technique	Achat par la banque, sauf bonne fin, des effets de commerce (LCR, BOR) représentatifs de créances commerciales	Cession escompte : Achat par la banque de créances professionnelles dont le montant est porté au compte du cédant sous déduction des agios Cession à titre de garantie : Apport des créances clients en garantie des crédits d'exploitation accordés	Contrat passé entre le cédant et la société d'affacturage (factor) et portant sur : <ul style="list-style-type: none"> - la mobilisation des créances client - la charge de recouvrement des créances - la garantie du paiement de ces créances
Coût	- Intérêt d'escompte : EURIBOR 2 mois + 3 % - Commissions : - par bordereau d'escompte : 35 € - par effet : 12 €	- Intérêt d'escompte : EURIBOR 2 mois + 3 % - Commissions : - par bordereau de cession : 80 € - par effet : 12 €	- Intérêt : EURIBOR 3 mois + 3 % Commissions (selon les caractéristiques des créances et la qualité du client cédé : 0,8 à 2 % du montant de la cession)
Risque	- La banque bénéficie du recours cambiaire contre le cédant et le cédé. - Peut être diminué par la procédure de retenue de garantie. - Risque de cavalerie	- Double mobilisation - Mobilisation de créances inexistantes - Opposabilité des exceptions pour les créances non matérialisées par des effets	- Essentiellement qualité du client cédé
Précautions	- Établissement d'un plafond d'escompte global et par cédé - Examen de chaque effet - Renseignements commerciaux - Surveillance des encours	- Établissement d'une convention de cession prévoyant un plafond - Surveillance des encours - Notification aux cédés - Acceptation de la notification par le cédé	- Dénonciation des lignes d'escompte et de « DAILLY » existantes - Surveillance des encours - Surveillance des créances cédées - Constitution d'un fonds de garantie par prélèvement sur les remises.
Arguments commerciaux	- Coût inférieur à celui du découvert (si choix judicieux des effets à escompter)	- Possibilité de mobiliser les créances sur l'administration - Économie sur la création d'effets « papier » - Mobilisation des créances nées	- Suppression des frais d'encaissement - Pas de risque d'impayés (assuré par le factor) - Économie de la gestion du poste clients

^(*) Tarification fictive fournie à titre pédagogique.

LES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

	Crédit à Moyen et Long terme	Crédit-bail(*)																																
Objet	Tout besoin de financement de la structure de l'entreprise.	Financement de toute immobilisation corporelle neuve.																																
Technique	Crédit à Moyen terme Crédit à Long terme : 7 ans et plus Signature d'un contrat de prêt Le prêteur met les fonds à disposition du fournisseur L'emprunteur rembourse la banque selon la périodicité choisie	La société de crédit-bail achète le bien choisi par l'entreprise. Elle loue ce bien à l'entreprise selon les conditions convenues (montant des loyers et durée de la location). À l'échéance, l'entreprise peut opter pour : <ul style="list-style-type: none"> - la restitution du bien loué ; - le rachat pour le montant de la valeur résiduelle ; - un nouveau contrat de crédit-bail. 																																
Coût	EURIBOR + marge d'intermédiation* calculé en fonction : <ul style="list-style-type: none"> - de la durée et du montant du crédit ; - du risque client. 	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="6">Barème en % du prix HT du bien financé</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Durée (mois)</th> <th colspan="2">1^{er} loyer majoré</th> <th rowspan="2">ou</th> <th rowspan="2">Loyers constants</th> <th rowspan="2">Option d'achat à l'échéance</th> </tr> <tr> <th>1^{er} loyer</th> <th>+ loyers suivants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>36</td> <td>20 %</td> <td>35 × 2,580 %</td> <td></td> <td>36 × 3,069 %</td> <td>10 %</td> </tr> <tr> <td>48</td> <td>20 %</td> <td>47 × 2,109 %</td> <td></td> <td>48 × 2,488 %</td> <td>7 %</td> </tr> <tr> <td>60</td> <td>20 %</td> <td>59 × 1,832 %</td> <td></td> <td>60 × 2,136 %</td> <td>4 %</td> </tr> </tbody> </table>	Barème en % du prix HT du bien financé						Durée (mois)	1 ^{er} loyer majoré		ou	Loyers constants	Option d'achat à l'échéance	1 ^{er} loyer	+ loyers suivants	36	20 %	35 × 2,580 %		36 × 3,069 %	10 %	48	20 %	47 × 2,109 %		48 × 2,488 %	7 %	60	20 %	59 × 1,832 %		60 × 2,136 %	4 %
Barème en % du prix HT du bien financé																																		
Durée (mois)	1 ^{er} loyer majoré		ou	Loyers constants	Option d'achat à l'échéance																													
	1 ^{er} loyer	+ loyers suivants																																
36	20 %	35 × 2,580 %		36 × 3,069 %	10 %																													
48	20 %	47 × 2,109 %		48 × 2,488 %	7 %																													
60	20 %	59 × 1,832 %		60 × 2,136 %	4 %																													
Risque	Difficultés subies par l'entreprise compromettant les remboursements	Difficultés subies par l'entreprise compromettant le paiement des loyers																																
Précautions	Étude économique et financière de l'entreprise (y compris prévisionnelle) Validation du plan de financement prévisionnel Contrôle de la réalité de l'investissement	Étude économique et financière de l'entreprise (y compris prévisionnelle) Validation du plan de financement prévisionnel																																
Sûretés	Hypothèque ou sûreté immobilière Nantissement du bien financé Caution personnelle et solidaire Caution d'une société spécialisée Délégation d'assurance du bien financé	Délégation d'assurance du bien financé Caution personnelle et solidaire																																
Arguments commerciaux	Le bien figure au bilan, ce qui peut améliorer l'aspect de celui-ci. Effet de levier positif si la rentabilité de l'investissement est supérieure au coût de l'emprunt.	Financement du bien à 100 % Modularité des loyers (progressifs, dégressifs, « en cloche »...) Convient aux entreprises à ratio de capacité d'endettement réduit.																																

(*) Tarification fictive fournie à titre pédagogique.

LES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Aspects généraux	
Nature	Le cautionnement est un contrat par lequel la banque (caution) s'engage, vis à vis d'un créancier, à exécuter les obligations du débiteur principal dans l'éventualité d'une défaillance de celui-ci.
Technique	Le cautionnement ne se présume pas : il résulte toujours d'un engagement écrit. Il est accordé pour une durée et un montant déterminés. Il peut être simple ou solidaire. Normalement, le cautionnement n'entraîne pas de décaissement (sauf en cas de défaillance du débiteur principal).
Forme	En plus de la forme classique (acte dactylographié), il peut revêtir la forme : <ul style="list-style-type: none"> - de l'aval (garantie portée directement sur un effet de commerce) ; - du paiement à première demande (engagement pris par la caution de payer le créancier immédiatement à sa demande sans invoquer aucune exception).
Droits de la caution	La caution qui a payé le créancier principal est subrogée dans ses droits et privilèges (particulièrement intéressant si le créancier était le Trésor public). Par ailleurs, la caution dispose des bénéfices de discussion et de division.
Rémunération	Le cautionnement n'entraînant normalement pas de décaissement, son coût est constitué par : <ul style="list-style-type: none"> - la rémunération du risque couru par la banque (de 1 à 3 % du montant garanti) ; - des frais de dossier.
Risques	Le risque est celui de devoir payer le créancier sans pouvoir se retourner contre le débiteur principal. Le banquier considère le cautionnement comme un risque élevé.
Précautions	Un cautionnement ne s'accorde qu'après une étude sérieuse du risque économique et financier, dans les mêmes conditions que l'octroi d'un crédit. En cas de risque élevé, le cautionnement peut être garanti par la prise d'une sûreté. Les engagements doivent faire l'objet d'un suivi rigoureux et être déclarés à la Centrale des risques.
Extinction du cautionnement	Le cautionnement disparaît par : <ul style="list-style-type: none"> - le paiement de la dette par le débiteur principal ; - la mainlevée donnée par le créancier ; - la dénonciation de la caution à durée indéterminée ; - l'atteinte de la date précisée au contrat de cautionnement.
Arguments commerciaux	Le cautionnement peut apporter à l'entreprise cautionnée les avantages suivants : <ul style="list-style-type: none"> - obtention de délais de paiement ; - dispense de certains versements ; - accélération des encaissements ; - possibilité d'accéder à certains marchés.

Cautionnements particuliers	
• Cautions sur marchés	
pour adjudication :	garantissant le sérieux de l'entreprise participant à une adjudication, elle permet d'éviter le versement d'un dépôt de garantie pour soumission.
de bonne fin :	gage de la bonne exécution du marché par le titulaire, elle permet d'éviter le versement d'un dépôt de garantie (5 % à 10 % du montant du marché).
de restitution d'acomptes :	le donneur d'ordre subordonne le versement d'acomptes (à un fournisseur d'équipement) à la constitution d'un cautionnement bancaire lui garantissant la restitution des acomptes en cas de mauvaise exécution des travaux.
de retenue de garantie :	permet d'éviter la retenue de garantie (pour éventuelles malfaçons) effectuée par le maître d'ouvrage à la fin des travaux.
• Cautions douanières	
Crédit d'enlèvement :	permet à l'importateur de prendre livraison des marchandises importées avant paiement intégral des droits de douane.
Crédit de droits :	permet à l'importateur d'obtenir un délai (jusqu'à 4 mois) pour le paiement des droits de douane.
Caution à l'entrepôt fictif :	permet de sortir les marchandises importées de l'entrepôt des douanes avant le paiement des droits de douane ; ces marchandises, stockées dans un entrepôt hors douane (entrepôt fictif), ne doivent pas quitter celui-ci ni être transformées.
Caution d'admission temporaire :	permet aux entreprises d'importer les marchandises en transit en franchise de droits de douane en attendant leur réexportation.
• Cautions fiscales	
Obligations cautionnées :	cautionnement (établi pour une année) permettant au redevable de différer le paiement de la TVA (4 mois maximum) moyennant la souscription d'obligations cautionnées.
Pour impôts contestés :	un litige avec le fisc ne supprime pas l'obligation de payer à bonne date l'impôt contesté ; ce cautionnement exonère le redevable de cette obligation.
• Autres cautions	
Garanties de remboursement de prêt :	souvent exigée de l'entreprise emprunteuse par le prêteur ; le cautionnement apporté par une banque peut permettre l'octroi du crédit.
Cautions aux professionnels :	certain professionnels (agents immobiliers, conseils juridiques...) peuvent être dans l'obligation de recueillir un cautionnement bancaire pour garantir leurs opérations vis-à-vis de leurs clients.